



Assemblée générale

Distr. générale
27 juillet 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 133 de l'ordre du jour provisoire*

Plan des conférences

Plan des conférences

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Établi comme suite aux diverses demandes touchant les questions qui intéressent la gestion des conférences et la réforme du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences que l'Assemblée générale a adressées au Secrétaire général dans sa résolution 61/236, le présent rapport traite de la gestion intégrée à l'échelle mondiale, de la gestion des réunions, de la gestion dynamique de la documentation, des activités de publication, et de certaines questions relatives à la traduction et à l'interprétation. Proposant par ailleurs une méthode globale de mesure et de gestion des résultats du personnel linguistique, il évoque également les mesures prises dans le sens de la planification de la relève, les incidences du déroulement des travaux liés au plan-cadre d'équipement sur les réunions devant se tenir au Siège, et dresse un premier bilan de la mise en œuvre de propositions intéressant les services de conférence offerts aux groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres.

* A/62/150.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–4	3
II. Gestion intégrée à l'échelle mondiale	5–11	3
A. Suite donnée aux recommandations des équipes spéciales	5–6	3
B. État de l'application des dispositions du recueil de politiques, pratiques et procédures administratives	7–8	4
C. Grand projet informatique	9–11	4
III. Avis des États Membres sur la qualité des services de conférence	12–18	5
IV. Gestion des réunions	19–51	6
A. Calendrier des conférences et réunions	19–22	6
B. Amélioration de l'utilisation des services et installations de conférence	23–48	7
C. Incidence sur les réunions devant se tenir au Siège des travaux prévus dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie IV du plan-cadre d'équipement (à exécution échelonnée)	49–51	13
V. Gestion de la documentation	52–83	14
A. Soumission, traitement et publication des documents	52–77	14
B. Projets visant à faciliter le travail des rédacteurs de documents	78–79	19
C. Services de publication	80–83	20
VI. Questions relatives à la traduction et à l'interprétation	84–100	21
A. Mesure et gestion des résultats	84–86	21
B. Autorévision	87–89	23
C. Traduction contractuelle et contrôle de la qualité	90–92	24
D. Planification de la relève du personnel linguistique	93–98	24
E. Incidence du recrutement d'interprètes indépendants sur la qualité de l'interprétation dans tous les centres de conférences	99–100	27
VII. Observations finales	101–104	27
Annexes		
I. Statistiques relatives aux réunions d'un échantillon d'organes de l'Organisation des Nations Unies		29
II. Statistiques de la prestation de services de conférence aux réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres dans les quatre lieux d'affectation, en 2006		46
III. Demandes d'organisation de réunions pendant la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale et de données statistiques		49
IV. Statistiques relatives à la gestion des documents de présession		52

I. Introduction

1. Entré dans la sixième année de sa réforme en 2007, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences reste plus que jamais acquis à l'excellence s'agissant de fournir des produits et des services et de pourvoir à la satisfaction des usagers. Par les activités décrites dans le présent rapport, il a voulu donner corps à l'ambition du Secrétaire général et à la stratégie qui sous-tend de l'initiative de réforme de l'ONU (voir A/61/255), à savoir créer une fonction publique internationale indépendante se distinguant par son efficacité et son sens des responsabilités, pratiquant la pluridisciplinarité de façon à permettre à l'Organisation de s'acquitter en toute efficacité et économie de ses mandats complexes et interdépendants.

2. En tendant vers l'excellence, le Département a à cœur de concilier le souci du coût de ses activités étant donné les aléas inhérents à la prestation de nombre de services aux organes intergouvernementaux et la nécessité de faire face aux problèmes nés de la mutation démographique qui s'opère dans ses secteurs clefs par suite de la vague de départs à la retraite, qui emportera environ 25 % des effectifs linguistiques au cours de la période quinquennale allant de 2007 à 2011.

3. Le large éventail des activités du Département menées dans quatre grands centres de conférences qui présentent chacun des particularités propres pose un problème majeur de planification et d'exécution des activités. Ayant assez récemment pris l'initiative de la gestion intégrée à l'échelle mondiale, le Département a beaucoup avancé dans le sens de la coordination et de l'uniformisation de la gestion de ses ressources dans les quatre centres en favorisant ainsi l'utilisation plus rationnelle. Toutefois, il ne peut tenir le pari permanent de l'efficacité et de la rentabilité de ses activités que dans la mesure où il peut escompter des États Membres, des organes intergouvernementaux et d'autres entités du Secrétariat un appui de qualité en temps opportun.

4. Le Département entreprend à nouveau de renforcer son armature technologique, notamment à l'échelle du Secrétariat, l'idée étant de gagner encore en efficacité dans l'exécution de ses activités et s'agissant de coordonner, rationaliser et uniformiser la gestion des conférences dans les quatre grands centres de conférences, en exécution du chapitre 2 du budget-programme, et de promouvoir ainsi l'interopérabilité et l'efficacité des applications informatiques d'un centre à l'autre. Le Département sera conduit par la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement à moderniser ses systèmes informatiques, afin de pourvoir à une communication optimale entre ses fonctionnaires, qui seront éparpillés en quatre lieux, et ce, pour éviter que rien ne vienne remettre en cause la fourniture de services de conférence aux organes délibérants et subsidiaires.

II. Gestion intégrée à l'échelle mondiale

A. Suite donnée aux recommandations des équipes spéciales

5. Ayant débuté en 2004 par l'exécution d'un projet biennal commun visant à définir les domaines de coordination et d'harmonisation des politiques, pratiques et procédures de gestion des services de conférence dans les quatre grands centres de conférences qui relèvent d'un budget unique, l'initiative de gestion intégrée à

l'échelle mondiale devrait, à terme, permettre de rationaliser les procédures, de mettre en commun les ressources et, partant, de réaliser des économies, en particulier des économies d'échelle. Ce projet a débouché sur l'adoption en 2006 d'un recueil de politiques, pratiques et procédures administratives, fruit d'accords conclus à cette occasion entre le Siège et les Offices des Nations Unies à Genève, à Vienne et à Nairobi, ce recueil étant mis à la disposition des États Membres pour information.

6. Toutefois, loin d'une initiative ponctuelle, la gestion intégrée à l'échelle mondiale se veut une évolution à entretenir. Au-delà d'un ensemble de politiques, pratiques et procédures administratives intéressant la gestion des conférences, on y verra davantage le cadre d'une collaboration permanente. L'esprit de confiance, d'ouverture et d'entente suscité par les travaux des équipes spéciales chargées de définir les domaines communs de coordination et d'harmonisation a favorisé la mise en œuvre d'autres initiatives, dont celles du réaménagement du Système de diffusion électronique des documents (Sédoc), de l'exécution des volets du grand projet informatique et la concertation permanente à l'occasion de la gestion du calendrier des conférences. Les réunions de coordination annuelles et les contacts périodiques en personne ou par téléconférence entre représentants des quatre centres de conférences favorisent l'esprit de corps et d'équipe dans la gestion à l'échelle mondiale et une manière de voir et de faire commune en la matière.

B. État de l'application des dispositions du recueil de politiques, pratiques et procédures administratives

7. À la Réunion de coordination de 2006, les chefs des services de conférence ont réglé les questions qui s'étaient fait jour après que les équipes spéciales ont achevé leurs travaux, notamment celle de la gestion dynamique de la documentation, instituée par le Siège en premier. La dernière version du texte du recueil résulte des accords conclus en 2006.

8. La Réunion de coordination de 2007 s'est notamment intéressée aux questions relatives aux activités de publication, aux échanges de personnel, à l'égalité de classe à travail égal, à la tenue de réunions en dehors des villes sièges, à la gestion par anticipation de l'octroi de dérogations et à l'élaboration d'un plan détaillé concernant l'établissement d'un fichier commun de prestataires extérieurs, dont un modèle serait mis à l'essai pendant une période de six mois. Par ailleurs, la Réunion a approuvé le mandat d'un groupe de travail sur les activités de publication constitué de représentants de chacun des quatre centres de conférences.

C. Grand projet informatique

9. Comme il ressort du précédent rapport adressé à l'Assemblée générale (A/61/129), un grand projet informatique lancé en 2006 visait à coordonner, rationaliser et uniformiser la gestion des conférences dans les quatre grands centres de conférences, et à promouvoir ainsi l'interopérabilité et l'efficacité des applications. Un grand effort a été fait pour préparer et gérer les premières étapes de l'exécution des trois volets du projet sous la direction du comité de pilotage informatique du Département, où siège un représentant de la Division de l'informatique du Département de la gestion.

10. Dans le cadre de ce projet, un séminaire d'une semaine auquel ont participé des programmeurs et informaticiens des quatre centres de conférences organisé en mars 2007 avait pour but d'établir une collaboration plus systématique à l'occasion de l'exécution des trois volets du projet, et notamment d'arrêter un plan d'exécution clair pour chacun d'eux. Les différents systèmes existants n'étant pas intégrés, les données disponibles ne se prêtent guère à une analyse globale. Ainsi, comme convenu lors du séminaire, des spécialistes représentant les quatre centres ont mis au point un cadre statistique et un glossaire communs. La prochaine étape consistera à regrouper les codes en vigueur en une nomenclature commune de codage, qui verra faciliter grandement l'exécution du projet d'entrepôt de données à l'échelle mondiale.

11. La Division de l'informatique travaille à équiper le Secrétariat de deux applications courantes : un progiciel de gestion de la relation client et un progiciel de gestion des contenus. Conformément aux recommandations de la Division et d'une étude réalisée en 2006, le Département gagnerait à évaluer ces produits pour en déterminer l'utilité pour ses projets de planification et de service des réunions, d'une part, et de planification et de traitement des documents, d'autre part. Les retards dans la procédure d'approbation et d'achat des progiciels susmentionnés ont nui à l'avancement du grand projet dans son ensemble, le Département ayant dû faire le choix stratégique, soit d'investir dans le développement des systèmes internes existants soit de mettre en place des applications globales susceptibles de permettre l'intégration et l'uniformisation des services de conférence. Le grand projet informatique, entreprise majeure qui intéresse les quatre grands centres de conférences, s'achèvera en principe à la fin de 2009.

III. Avis des États Membres sur la qualité des services de conférence

12. Animé du souci constant de savoir ce que les usagers pensent des services qu'il leur fournit, le Département a réalisé auprès des représentants des États Membres, pendant la soixante et unième session de l'Assemblée générale, une enquête de satisfaction concernant les services de conférence. Le questionnaire, distribué à la plénière et aux grandes commissions de l'Assemblée générale, au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et au Conseil de sécurité, a permis de recueillir des renseignements sur les indicateurs de résultats définis dans le cadre stratégique pour l'exercice biennal 2006-2007.

13. Cette enquête faisait suite à deux enquêtes semblables réalisées lors des cinquante-neuvième et soixantième sessions de l'Assemblée générale. En 2006, le taux de participation a été d'environ 13 %, bien qu'à la demande des États Membres, le questionnaire ait été établi pour la première fois dans les six langues officielles de l'ONU, qu'il ait été distribué dans les salles de conférence, mais également envoyé aux missions permanentes et mis en ligne sur Internet. Un peu plus de 86 % des enquêtés ont jugé les services de conférence globalement excellents ou bons, environ 13 % les ayant trouvés passables et moins de 2 % médiocres. Le Département consulte le Bureau des services de contrôle interne pour améliorer ces résultats. Les diverses modifications proposées seront apportées au questionnaire qui sera distribué à la soixante-deuxième session de l'Assemblée.

14. Outre ces modifications, le Bureau des services de contrôle interne a proposé au Département un certain nombre de solutions pour recueillir davantage d'opinions. Il lui a également suggéré de créer une base de données centrale qui lui permettrait de recueillir et d'analyser systématiquement les opinions des présidents d'organes dont il assure le service, ainsi que les communications ponctuelles sur la qualité des services de conférence émanant des États Membres et d'autres usagers.

15. Les réunions d'information à l'intention des États Membres, instituées en 2002 à la demande de l'Assemblée générale, ont lieu désormais deux fois par an, conformément à la résolution 59/265 de l'Assemblée. Organisées à l'origine au Siège uniquement, ces réunions le sont aussi depuis quelques années dans les autres centres de conférences. Y participent les chefs des différents services linguistiques, auxquels se sont joints ces dernières années des représentants du Département de l'information, qui tient le site Web de l'ONU et publie les communiqués de presse relatifs aux réunions.

16. La première série de réunions d'information de 2007 a eu lieu au Siège du 23 au 27 avril. Au total, 22 États Membres y ont pris part, deux d'entre eux ayant été représentés à deux réunions distinctes. La deuxième série de réunions se tiendra en principe fin septembre ou début octobre.

17. Si la qualité de l'interprétation (de et en arabe, du russe en anglais et du chinois en anglais) a suscité des critiques lors de la première série de réunions, les délégations se sont néanmoins dites globalement satisfaites de la qualité des services linguistiques. Elles ont notamment suggéré au Département d'établir un petit guide décrivant la vocation, les méthodes de travail et la nature des prestations de ses différents services, qui indiquerait les coordonnées des interlocuteurs chargés de recueillir toutes suggestions et plaintes, chaque mission permanente devant désigner un coordonnateur pour les questions de traduction et d'interprétation. Le Département entend donner suite à ces suggestions.

18. Le taux de participation des États Membres depuis les premières réunions d'information, en 2002, reste décevant. Malgré les divers aménagements qui ont été apportés au calendrier et à l'horaire des réunions dans l'espoir d'y intéresser le plus grand nombre, le constat demeure quasiment le même. Toutes suggestions de la part des États Membres seraient vivement appréciées.

IV. Gestion des réunions

A. Calendrier des conférences et des réunions

1. Demandes de dérogation au paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale

19. Au paragraphe 7 de la section I de sa résolution 40/243, l'Assemblée générale a décidé qu'aucun de ses organes subsidiaires ne pourrait se réunir au Siège de l'ONU pendant une session ordinaire si ce n'est avec son assentiment exprès.

20. Chaque année, un certain nombre de demandes de dérogation à cette règle sont déposées. L'usage veut que les demandes soient soumises au Comité des conférences, qui fait une recommandation à l'Assemblée.

21. Les demandes de dérogation déjà reçues d'organes subsidiaires de l'Assemblée générale qui souhaitent se réunir au Siège pendant la soixante-deuxième session de l'Assemblée sont reproduites à l'annexe III au présent rapport, qui fournit aussi des statistiques pertinentes sur la soixante et unième session. Les demandes reçues ultérieurement feront l'objet d'un additif.

2. Projet de calendrier des conférences et des réunions pour l'exercice 2008-2009

22. Le projet de calendrier des conférences et des réunions pour l'exercice 2008-2009 fera l'objet d'une annexe au rapport du Comité des conférences à l'Assemblée générale.

B. Amélioration de l'utilisation des services et installations de conférence

1. Statistiques relatives aux réunions des organes de l'ONU et analyse

23. On trouvera à l'annexe I au présent rapport les statistiques relatives à l'utilisation prévue et effective des services de conférence mis à la disposition d'un échantillon d'organes qui se sont réunis à New York, Genève, Vienne et Nairobi en 2006, ainsi que les indices de conformité et de disponibilité qui renseignent sur la proportion de documents de présession publiés dans les délais et l'échelonnement hebdomadaire de leur parution.

24. *Taux d'utilisation.* Comme il ressort du tableau ci-après, le taux d'utilisation global pour 2006 était de 83 %, en baisse de 2 points par rapport au taux de 2005 et identique au taux enregistré en 2004. On a constaté une légère baisse dans tous les lieux d'affectation, à l'exception de Nairobi. On retiendra que le taux d'utilisation global est resté supérieur au taux de référence de 80 %.

Centre de conférences	Nombre de réunions						Taux d'utilisation				
	A (programmées)	B (additionnelles)	C (annulées)	D (tenues)	E (annulées avec réaffectation de services)	*	F (nombre de minutes perdues)	2004	2005	2006	**
New York	1 232	29	207	1 054	122	39	28 624	79	83	81	74
Genève	603	19	34	588	–	–	8 720	91	90	87	87
Vienne	159	6	1	164	–	–	4 278	90	87	85	85
Nairobi	21	1	–	22	–	–	–	98	95	100	100
Total	2 015	55	242	1 828	122	39	41 622	83	85	83	79

* Réaffectations de services au profit d'organes apparentés.

** Taux d'utilisation calculé, seules les réaffectations de services au profit d'organes apparentés étant déduites du nombre de séances annulées.

25. L'annexe I présente pour les différents organes considérés une ventilation détaillée des statistiques sur l'utilisation des services de conférence présentées ci-dessus. Pour 2006, les catégories d'utilisation des services demeurent inchangées. En cas d'annulation de séance, la réaffectation des services prévus pour l'organe considéré a été portée au crédit de cet organe (colonne E du tableau), que l'organe bénéficiaire de la réaffectation soit ou non apparenté au premier. La colonne (*) n'indique que le nombre de réaffectations au profit d'organes apparentés, la colonne (***) faisant apparaître le taux d'utilisation obtenu lorsque seules les réaffectations de services au profit d'organes apparentés sont comptabilisées. Le temps consacré à des réunions ou à des consultations officieuses tenues avant l'ouverture ou après la clôture d'une séance officiellement programmée ou en lieu et place d'une telle séance n'entre pas dans le calcul du temps de réunion perdu, dès lors que ces réunions ou consultations font appel aux mêmes services que la séance programmée et que le Secrétariat a été averti de leur tenue.

26. Aux fins de comparaison, le tableau ci-après offre une ventilation des taux d'utilisation pour les organes considérés pour la période allant de 2004 à 2006.

Taux d'utilisation (pourcentage)	Nombre de sessions		
	2004	2005	2006
0-19	–	1	–
20-29	1	–	–
30-39	–	1	–
40-49	1	–	1
50-59	1	–	1
60-69	4	5	6
70-79	16	11	15
80-100	47	50	45
Total	70	68	68

27. Il ressort du tableau qu'en 2006, 67 % des sessions des organes retenus dans l'échantillon affichaient un taux d'utilisation de 80 % ou plus, contre 74 % en 2005 et 67 % en 2004.

28. *Ratio des séances.* Le tableau ci-après donne, pour la période allant de 2004 à 2006, une ventilation des ratios des séances des organes représentés dans l'échantillon.

Ratio des séances (pourcentage)	Nombre de sessions		
	2004	2005	2006
10-19	--	1	–
20-29	--	–	–
30-39	–	–	–
40-49	–	1	–
50-59	4	2	–
60-69	2	–	4
70-79	3	5	3
80-89	11	7	8
90-100 et +	50	52	53
Total	70	68	68

29. Il ressort du tableau qu'en 2006, le ratio des séances a été égal ou supérieur à 80 % pour 90 % des sessions des organes retenus dans l'échantillon, contre 87 % en 2005 et en 2004.

30. *Indice de fiabilité de la planification.* Le tableau ci-après donne, pour la période allant de 2004 à 2006, la ventilation des indices de fiabilité de la planification des sessions des organes considérés.

Indice de fiabilité de la planification (pourcentage)	Nombre de sessions		
	2004	2005	2006
0-39	1	5	2
40-49	1	–	–
50-59	4	3	–
60-69	5	1	6
70-79	5	5	3
80-89	12	12	12
90-100	42	42	45
Total	70	70	68

31. Ainsi, en 2006, l'indice de fiabilité de la planification a atteint ou dépassé 80 % pour 84 % des sessions des organes retenus dans l'échantillon, soit une augmentation de 7 points par rapport aux pourcentages de 2005 et 2004.

32. S'établissant à 83 %, le taux d'utilisation global a perdu 2 points de pourcentage entre 2005 et 2006, ce qui le ramenait au taux enregistré en 2004. L'accroissement de 7 points de l'indice de fiabilité de la planification entre 2005 et 2006, à la faveur de la meilleure concertation entre fonctionnaires chargés de la planification et secrétariats techniques, a entraîné une réduction du nombre des annulations, et, donc, une diminution du pourcentage de réaffectations de services, tombé à 59 % en 2006, contre 74 % en 2005 et 67 % en 2004. On notera qu'il a été plus difficile de satisfaire les choix d'horaires des organes intergouvernementaux ad

hoc au regard des créneaux disponibles, les annulations de réunion ayant été moins nombreuses que par le passé. On retiendra cependant que la proportion de réaffectations de services au profit d'organes apparentés a augmenté, étant passée à 33 % en 2006, contre 17 % en 2005 et 12 % en 2004. Par ailleurs, le fait que les séances commencent en retard ou soient écourtées a entraîné des pertes de temps moins importantes que par le passé.

33. En collaboration avec la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, le Département a chargé une équipe spéciale commune d'étudier la formule de calcul du taux d'utilisation en vue, le cas échéant, de faire des recommandations dans le sens de son amélioration ou de sa révision.

2. Consultations et correspondance avec certains organes au sujet de l'utilisation des services de conférence mis à leur disposition

34. Dans le souci de dégager des moyens d'améliorer le taux d'utilisation des services de conférence, comme prescrit par l'Assemblée générale au paragraphe 3 de la section II.A de sa résolution 61/236, le Président du Comité des conférences, épaulé en cela par les responsables de la gestion des conférences et le secrétariat technique concerné, a mené des consultations avec les présidents des organes dont le taux d'utilisation des services mis à disposition demeure en deçà du taux de référence. Par ailleurs, les consultations en cours entre les responsables de la gestion des conférences et les secrétariats techniques des organes en question s'intéressent principalement à la manière dont ces organes ont, dans le passé, effectivement utilisé les services mis à leur disposition, à la durée ou au nombre des sessions, et aux services affectés. Les ajustements nécessaires à l'occasion de la fourniture effective de services sont étudiés et effectués avec le consentement des organes concernés sans que leur droit à ces services soit remis en cause.

3. Prestation de services d'interprétation lors des réunions de groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres

35. Au paragraphe 6 de la section II.A de sa résolution 60/236 B, l'Assemblée générale a rappelé que la prestation de services d'interprétation lors des réunions de groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres était jusqu'alors assurée au cas par cas, conformément à la pratique établie. Il s'ensuit que, comme il est dit au paragraphe 25 du précédent rapport du Secrétaire général (A/61/129), les services nécessaires à ces réunions sont fournis dans la mesure des disponibilités, par réaffectation de services non utilisés par des organes dont les réunions sont inscrites au calendrier des conférences, essentiellement du fait de l'annulation desdites réunions. Au paragraphe 8 de la section II.A de la résolution susmentionnée, le Secrétaire général a été prié d'étudier des moyens novateurs de résoudre ce problème.

36. Les statistiques présentées à l'annexe II sont ventilées par groupe régional et par autre grand groupe d'États Membres dans les quatre grands centres de conférence pour 2006. En voici le récapitulatif :

Groupe	Réunions avec services d'interprétation				Réunions sans services d'interprétation		
	Demandés	Fournis	Non fournis	Pourcentage	Demandés	Fournis	Pourcentage
New York	261	199	62	76	904	904	100
Genève	87	65	17	75	1 221	1 031	85
Vienne	–	–	–		297	297	100
Nairobi	12	12	–	100	263	263	100
Total	360	276	79	76	2 685	2 495	93

37. Dans son précédent rapport (A/61/129), le Secrétaire général a proposé deux solutions pour accroître la disponibilité des ressources au profit des réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres. La première, qui consistait à affecter spécialement des ressources et des fonds au service de ces réunions afin de réduire les aléas de la prestation de services à celles-ci et nécessitait l'approbation de l'Assemblée générale, n'a pas été retenue. La seconde qui consistait à réserver, chaque semaine, des services aux organes qui, d'après le calendrier des conférences et réunions, pouvaient y prétendre « selon les besoins », a été mise en œuvre à New York à compter du 1^{er} janvier 2007. Des services d'interprétation pour environ trois réunions supplémentaires par semaine ont ainsi été ajoutés au programme hebdomadaire.

38. En 2006, les organes autorisés à se réunir « selon les besoins » ont déposé 233 demandes de réunion avec services d'interprétation. Il s'agissait de réunions ponctuelles tenues en plus des sessions inscrites au calendrier des conférences et réunions, pour lesquelles un budget est prévu. Il convient de noter qu'en l'occurrence on a retenu dans le total les seules réunions des organes subsidiaires du Conseil de sécurité pour lesquelles les ressources quotidiennes allouées au Conseil n'étaient pas suffisantes. On a satisfait 173 des 233 demandes, soit 74 %. Au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2007, les mêmes organes ont demandé 140 réunions, et des services d'interprétation ont été fournis à 112 d'entre elles, soit 80 %. Plus précisément, on notera que durant la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2006, les organes autorisés à se réunir « selon les besoins » ont demandé 122 réunions, des services d'interprétation ayant été fournis pour 81 d'entre elles, soit 66 %. Ainsi, la solution retenue qui consiste à prévoir jusqu'à trois réunions supplémentaires par semaine a permis d'offrir des services à un nombre et un pourcentage beaucoup plus important de ces réunions.

39. En comparant l'année 2006 à l'année 2005, on constate une fois encore, dans les quatre centres de conférence une augmentation du nombre de demandes de réunion avec ou sans services d'interprétation certes moins nette qu'entre 2005 et 2004. Entre 2005 et 2006, les réunions avec services d'interprétation ont augmenté de 8 % et celles sans ces services, de 11 %. Durant la dernière période considérée, le pourcentage de réunions tenues par les groupes régionaux et les autres grands groupes d'États Membres avec services d'interprétation, de 87 % au cours de la période précédente, est revenu à 77 % par suite de la multiplication des demandes de réunion à New York et à Genève, mais aussi, à New York, de l'augmentation du nombre de réunions d'organes se réunissant « selon les besoins » et d'une meilleure utilisation des services de conférence par les organes dont les réunions sont inscrites

au calendrier des conférences, laquelle s'est traduite par un nombre d'annulations moindre.

40. Le présent rapport s'intéresse spécialement à l'incidence de la formule susévoquée instituée à partir du 1^{er} janvier 2007, sur la disponibilité de services au profit des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres. Ainsi, durant la période allant du 1^{er} janvier au 31 mai 2007, 85 des 105 demandes de réunion avec services d'interprétation ont été satisfaites, soit 81 %, pourcentage légèrement supérieur à celui des réunions avec services d'interprétation assurés pour les organes se réunissant « selon les besoins » et supérieur aux 73 % constatés durant la même période en 2006 pendant laquelle 91 des 124 demandes de réunion avec services d'interprétation avaient été satisfaites, et aux 75 % durant la même période en 2005, où 62 des 83 demandes l'avaient été.

41. Ainsi qu'il est dit plus haut, la solution consistant à réserver des services semble bien permettre d'en ménager aux groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres à New York, même s'il est d'autant moins certain qu'elle puisse devenir permanente, qu'elle est tributaire du nombre de réunions demandé par les organes se réunissant « selon les besoins », lequel n'a cessé d'augmenter ces deux dernières années. Toutefois, faute pour l'Assemblée générale d'affecter spécialement des ressources au service des réunions des groupes régionaux et autres grands groupes, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences se trouvera dans l'impossibilité de répondre aux demandes de ces groupes, ne voyant pas d'autre solution innovatrice ou sans incidence financière.

4. Amélioration de l'utilisation des installations de conférence à l'Office des Nations Unies à Nairobi

42. Au paragraphe 9 de la section II.A de sa résolution 61/236, l'Assemblée générale a noté avec satisfaction que, conformément aux dispositions de plusieurs de ses résolutions, notamment la résolution 60/236 B, les organes des Nations Unies ayant leur siège à Nairobi y avaient tenu toutes leurs réunions en 2005, mais a réaffirmé qu'il fallait faire preuve de vigilance à cet égard.

43. L'Office des Nations Unies à Nairobi a confirmé que tous les organes des Nations Unies ayant leur siège dans cette ville se conformaient strictement à la règle énoncée dans la résolution 57/283 B leur prescrivant d'y tenir toutes leurs réunions et qu'ils y avaient tenu toutes leurs réunions en 2006.

5. Centre de conférences de la Commission économique pour l'Afrique

44. Au paragraphe 13 de la section II.A de sa résolution 61/236, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer à rechercher des moyens d'accroître l'utilisation du centre de conférences, en gardant à l'esprit les normes minimales de sécurité opérationnelle établies pour les villes sièges.

45. Les responsables du centre de conférences d'Addis-Abeba sont fortement encouragés par le fait que l'Assemblée générale ait pris acte des efforts qu'ils ont faits à ce jour pour accroître l'utilisation des installations de conférence, lesquels ont consisté à mettre en œuvre de nouvelles stratégies en vue d'élargir la clientèle et les activités du centre de conférences.

46. Les activités de promotion menées en 2006 et 2007 ont été les suivantes :

a) Contacts directs et suivis avec les partenaires et clients habituels, notamment les bureaux régionaux des organismes des Nations Unies établis à Addis-Abeba, le but en étant de les amener à tenir un plus grand nombre de conférences statutaires et régionales. Cette activité a permis d'organiser avec succès entre août 2006 et mai 2007 les conférences régionales de haut niveau de l'Organisation mondiale de la santé, du Comité international de la Croix-Rouge, de l'Organisation internationale du Travail et de la Banque africaine de développement notamment;

b) Planification d'initiatives avec la Commission du tourisme d'Addis-Abeba et les principaux organisateurs de voyages, transporteurs aériens et hôtels, afin d'optimiser l'utilisation du centre de conférences en présentant la ville comme un lieu de congrès. La Section des publications et de la gestion des conférences a tiré parti de toute occasion offerte pour promouvoir le centre de conférences d'Addis-Abeba auprès des organisateurs de conférences et de salons internationaux lors de grandes manifestations. Les activités de promotion ont également consisté à faire des insertions dans des revues spécialisées, à distribuer des brochures au centre de conférences et à établir des publications conjointes avec des partenaires.

47. À la faveur de ces activités de promotion, le centre de conférences de la Commission économique pour l'Afrique a pu accueillir 4 829 réunions en 2006, soit un taux d'utilisation de 60,13 % (alors que ce taux avait été de 42,23 % en 2005). Pour les cinq premiers mois de 2007, on dénombre 2 393 réunions, soit un taux d'utilisation de 75 %, ce qui est très prometteur pour l'année.

48. En application de la résolution 61/236 de l'Assemblée générale, dans laquelle la Commission a été priée d'établir des liens avec d'autres centres de conférences de l'ONU et de resserrer les liens existants, ainsi que de recenser les pratiques de référence et de s'en inspirer, les responsables du centre de conférences d'Addis-Abeba se sont employés activement à mettre en œuvre l'accord de coopération conclu avec la Division des services de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi aux fins de la mise en commun des services d'interprètes et d'informaticiens. La Commission a également conclu des accords semblables avec le Tribunal pénal international pour le Rwanda, l'Office des Nations Unies à Genève et le Siège de l'ONU à New York qui lui permettent de s'assurer le concours de leurs interprètes et traducteurs durant ses réunions.

C. Incidence sur les réunions devant se tenir au Siège des travaux prévus dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie IV du plan-cadre d'équipement (à exécution échelonnée)

49. Dans sa résolution 61/236, l'Assemblée générale a prié le Comité des conférences de garder la question de l'incidence sur les réunions de la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement à l'examen et prié le Secrétaire général de lui rendre périodiquement compte pendant les travaux des questions liées au calendrier des conférences et réunions.

50. Depuis la parution du quatrième rapport annuel sur la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement (A/61/549), aucun changement majeur n'a été apporté au plan dans son ensemble. Néanmoins, la désignation en 2007 d'un directeur des travaux

conduira sans nul doute à réaménager et réajuster le calendrier des travaux, qui pourraient commencer un peu plus tard que prévu initialement. On ne sait pas encore si la soixante-troisième session de l'Assemblée générale se tiendra dans le bâtiment des conférences temporaire sur la pelouse nord ou dans le bâtiment existant.

51. Durant la deuxième phase de mise en œuvre du plan-cadre d'équipement, lorsque les salles de conférence 1, 2 et 3 situées au rez-de-chaussée seront en cours de rénovation, les travaux du Conseil de sécurité pourraient être perturbés chaque fois que ce dernier devra se réunir jusqu'à une heure tardive dans la soirée, ou durant les week-ends, car il y aura du bruit au-delà de la période du lundi au vendredi de 10 heures à 18 heures. Des problèmes de sécurité et de sûreté se poseront également si le Conseil, dont la salle de réunion et la salle de consultations se trouvent au premier étage, se réunit alors que des travaux se déroulent directement en dessous. Il faudra revoir le volet correspondant du plan-cadre d'équipement afin de trouver une solution qui permette à la fois au Conseil de se réunir en dehors des heures normales et au directeur des travaux de mener ceux-ci sans heurts ni interruptions au cours de la deuxième phase. Sans doute faudra-t-il revoir la question du transfert durant cette phase des salles de réunion et de consultations du Conseil.

V. Gestion de la documentation

A. Soumission, traitement et publication des documents

52. Dans sa résolution 61/236, l'Assemblée générale a noté avec inquiétude qu'un volume important de textes continuaient d'être présentés en retard par les départements auteurs, ce qui nuisait au fonctionnement des organes intergouvernementaux, et prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-deuxième session, par l'intermédiaire du Comité des conférences, un rapport sur tous obstacles au strict respect de la règle des 10 semaines et de celle des 6 semaines gouvernant la parution de la documentation avant les sessions, dans lequel il insérerait, le cas échéant, des propositions sur les mesures à prendre pour les éliminer. Il convient de noter à ce sujet que les documents relevant du système de créneaux représentent environ 60 % de toute la documentation devant être traitée par le Département. Le reste (40 %) comprend notamment les documents de session, à savoir les résolutions et décisions principalement, les communications émanant des États Membres et les rapports non prévus, dont la majeure partie ne sont pas susceptibles de prévisions, doivent être traités d'urgence, si bien qu'en gros tous les documents pouvant être programmés selon le système de créneaux le sont à ce stade.

53. Cependant, le respect des délais de soumission a dans l'ensemble frôlé 70 % pour les raisons suivantes :

- a) Affectation tardive de créneaux;
- b) Retards dans la soumission des documents;
- c) Modifications du programme de travail des organes intergouvernementaux;
- d) Calendrier incommode.

Les documents soumis après les dates convenues risquent de paraître en retard. En ce qui concerne le second semestre 2007, les demandes d'affectation tardive de créneaux de la part des départements auteurs sont de l'ordre de 10 %.

54. Tous les départements auteurs ont été priés de limiter les demandes de dérogations aux règles (des 10 ou 8 semaines) aux véritables cas de force majeure. Leurs chefs ont ainsi été amenés à justifier par écrit toute demande de report de délai en pareil cas. À rebours de l'usage antérieur, qui consistait à faire ce type de demande au stade de l'exécution, cette initiative a pour objet de sensibiliser les hauts fonctionnaires aux incidences de telles demandes.

55. Tous les documents susceptibles d'être soumis en retard sont signalés au président de l'organe intergouvernemental intéressé, qui apprécie le bien-fondé du motif de retard invoqué et informe le Département concerné faute pour lui d'accepter ledit motif, de sorte que celui-ci puisse agir en conséquence.

56. Le Département a en outre communiqué le calendrier de dépôt des documents aux présidents des organes intergouvernementaux concernés afin qu'ils sachent à quel moment les documents seront disponibles en vue d'établir et de mettre au point leur programme de travail.

57. Les soumissions tardives perturbent le traitement des documents et la planification des capacités et sont également la cause principale des retards dans la parution de la documentation. Elles ne sont pas non plus sans incidences financières surtout lorsque le document revêt un caractère urgent.

58. Trois raisons majeures expliquent les retards de soumission. La première tient aux défaillances de la planification et de l'organisation des tâches d'établissement des documents. Établir un rapport est une opération qui demande du temps, mobilise plusieurs intervenants et se déroule en plusieurs étapes. Il est par conséquent essentiel de bien planifier et organiser les tâches, de sorte que le document soit mis en forme, contrôlé et soumis pour traitement en temps voulu, s'agissant surtout de rapports nécessitant des interventions supplémentaires, telles que des contributions d'autres bureaux ou sources, qui en prolongent les délais d'établissement. Les départements auteurs devraient arrêter un calendrier d'établissement des documents et une procédure de contrôle interne précis, et respecter strictement les délais internes, afin de soumettre leur documents en temps utile au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. Pour leur venir en aide, ce dernier a établi, à partir des pratiques de référence, un modèle de calendrier à l'usage de l'ensemble des départements et bureaux auteurs auxquels il adresse périodiquement des rappels.

59. Deuxièmement, il est des documents qui échappent au contrôle des départements auteurs. Certains documents étant systématiquement soumis en retard, il ressort d'une étude effectuée par le Département que 8 % des documents programmés pour le second semestre 2007 échappaient dans une certaine mesure au contrôle du Secrétariat, émanant pour la plupart des États Membres. On retiendra également que d'autres documents, représentant 7 % de l'ensemble, échappent en partie au contrôle des départements auteurs étant principalement des rapports du Secrétaire général établis sur la base de contributions des États Membres. Cela étant, le Département a apporté certains aménagements au système de créneaux, en concertation avec les départements auteurs. Par exemple, en ce qui concerne les rapports des rapporteurs spéciaux de la Commission du droit international (CDI), il

a demandé à celle-ci si elle accepterait officiellement un délai raisonnablement plus court de soumission et de parution de sa documentation, de sorte que lesdits rapports puissent être programmés sur la base du nouveau calendrier. Selon ce calendrier, le Département se ménagera toujours quatre semaines pour traiter des documents, les dates de soumission et de parution pouvant toutefois être rapprochées des dates d'examen.

60. Troisièmement, la mise au point des rapports du Secrétariat, destinés à certains organes intergouvernementaux, est parfois précédée par plusieurs séries de consultations informelles entre États Membres, ce qui retarde la parution des documents, sans que le Secrétariat puisse y remédier.

61. Le système des créneaux étant fondé sur le programme de travail des organes intergouvernementaux, toute modification apportée à tel ou tel programme de travail vient le remettre en cause. Les calendriers étant établis bien avant que les programmes soient arrêtés, et le mécanisme intergouvernemental étant dynamique, force est d'apporter certains aménagements au calendrier. Ainsi, le Département a communiqué les calendriers de soumission aux présidents des organes intergouvernementaux pour mémoire aux fins de l'élaboration de leur programme de travail. Il a également demandé aux organes de l'informer en temps utile de toute modification de leur programme de travail de nature à remettre en cause la date de soumission des documents, de sorte qu'il puisse apporter les changements appropriés au calendrier de soumission et publier les documents dans les délais.

62. Il arrive souvent que l'Assemblée générale veuille examiner tels documents peu de temps après en avoir fait la demande, ce qui ne laisse guère aux départements auteurs le temps nécessaire pour les établir et les soumettre 10 ou 8 semaines avant la date d'examen retenue.

63. La direction du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences est étroitement associée à la gestion de la documentation. Ainsi, le Secrétaire général adjoint informe périodiquement les chefs de département et les présidents de session de l'état d'avancement de la documentation de présession afin de broser en toute transparence un tableau complet de la situation aux États Membres et aux fonctionnaires du Secrétariat qui apportent un appui technique aux organes intergouvernementaux. Le Sous-Secrétaire général tient quant à lui des réunions bilatérales de haut niveau avec les départements auteurs chaque fois que nécessaire. Il en a ainsi tenues dernièrement avec le Bureau des affaires de désarmement, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme afin d'examiner des questions non réglées de longue date ou nouvelles.

64. Au stade des opérations, le Département adresse chaque semaine des rappels aux coordonnateurs de tous les départements auteurs qui ont des documents en instance pour les informer des délais à venir ou non respectés et de ce que leurs documents paraîtront donc en retard. Le Département rattrape les retards de soumission et publie même certains documents soumis tardivement bien avant leur date d'examen, ce qui réduit la pression sur les départements auteurs. Toutefois, traiter d'urgence tel document soumis tardivement c'est retarder forcément le traitement d'autres documents, y compris ceux soumis dans les délais.

65. L'Assemblée générale lui ayant demandé de mesurer l'incidence négative des retards de soumission des documents sur le fonctionnement des organes

intergouvernementaux, le Département s'est employé activement à interroger lesdits organes. Ainsi, entre juillet 2006 et juin 2007, le Secrétaire général adjoint a adressé aux présidents de session de la plupart des organes réunis durant cette période des rapports sur la documentation les invitant à évaluer les services de documentation fournis et à dire en quoi ceux-ci pourraient être améliorés. Au total, les 44 rapports envoyés ont suscité 18 réponses.

66. L'analyse des réponses reçues ne laisse apparaître aucune incidence négative sérieuse. La plupart des organes intergouvernementaux se sont dits satisfaits des services de documentation et ont fait remarquer que la parution des documents dans les délais était essentielle pour permettre aux délégations de préparer convenablement leurs dossiers et aux organes de mener à bien leurs travaux en toute sérénité. Certains organes ont souligné que les retards de parution s'expliquaient par les seuls retards de soumission et que les auteurs concernés pourraient éviter certaines soumissions tardives en communiquant les rapports à l'avance ou en les raccourcissant. Il a été recommandé de mettre en place un mécanisme de suivi afin d'éviter les soumissions tardives. En vue de réduire le nombre de parutions tardives, les organes ont instamment prié le Secrétariat de prendre des mesures plus fermes et plus efficaces pour que les documents soient établis et soumis dans de meilleurs délais.

67. L'Assemblée générale a demandé instamment que soit respectée la règle limitant le nombre de pages des documents. Comme le veut la pratique établie, toutes les dispositions relatives à la longueur des documents sont rappelées sous la forme de mémorandums communiqués par le Secrétaire général adjoint du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences aux chefs des départements et bureaux auteurs. Pour le second semestre 2007, la pratique de la gestion par anticipation de l'octroi de dérogations a permis de réduire de 59 196 mots (soit 112 pages à interligne simple) le volume demandé par les départements ou bureaux.

68. Le Département continue d'appeler l'attention des secrétariats des organes intergouvernementaux sur les directives pour l'élaboration de rapports qui ne relèvent pas entièrement de la compétence du Secrétariat (A/58/CRP.7). L'approbation desdites directives par l'Assemblée générale l'aiderait à les faire appliquer.

69. Autre difficulté à faire respecter la règle limitant le nombre de pages des documents, les contributions des États Membres à certains rapports du Secrétaire général sont volumineuses. Certains questionnaires émanant des départements auteurs n'exigent pas de réponses concises et les départements répugnent à résumer les communications des États Membres, comme l'Assemblée générale l'a recommandé au paragraphe 5 de la section D de sa résolution 41/177. D'où parfois des documents trop longs et fort coûteux qui viennent mettre à mal les délais de traitement et de parution.

70. L'Assemblée générale s'est félicitée de l'établissement au Secrétariat d'un nouveau mécanisme permettant d'assigner les responsabilités en matière de présentation, de traitement et de publication de la documentation et a prié le Secrétaire général de présenter un rapport à ce sujet au Comité des conférences pour qu'après examen et analyse le Comité puisse lui soumettre des recommandations concrètes à sa soixante-deuxième session.

71. Afin de satisfaire au principe de responsabilité édicté par l'Assemblée générale en matière de gestion de la documentation, le Secrétaire général a inséré depuis 2006 dans son contrat avec tous les chefs de département et de bureau l'objectif de respect à 90 % des délais de soumission des documents et a fait de cet objectif un critère d'évaluation de leurs prestations d'ensemble. Le Département suit et évalue la façon dont les départements auteurs observent les délais de soumission et présente chaque année au Secrétaire général et aux organes intergouvernementaux concernés un rapport sur la question donnant une vue d'ensemble de la gestion de la documentation et des renseignements par département sur l'état de soumission des documents.

72. Au sein du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, le Groupe de direction, présidé par le Secrétaire général adjoint, procède à l'examen bimestriel du rapport de gestion de la documentation, discute des défaillances dans la soumission, le traitement et la publication des documents, décide des mesures à prendre pour y remédier et arrête les grandes orientations en la matière.

73. Comme suite à la demande de l'Assemblée générale, l'Équipe spéciale de suivi de la documentation, présidée par le Sous-Secrétaire général, s'est réunie le 6 mars. Ont participé à cette réunion 88 personnes représentant la plupart des entités établies à New York. Un certain nombre de départements auteurs (l'UNICEF, le Département de l'information et le Département des affaires économiques et sociales) ont fait part de leur expérience et de leurs succès s'agissant de l'amélioration du respect des délais de soumission, de la gestion des documents ne relevant pas entièrement de leur compétence (Département des affaires économiques et sociales) et de la gestion des dérogations (Programme des Nations Unies pour le développement).

74. Afin de systématiser le mécanisme de responsabilisation, le Département a mis au point, avec l'aide de consultants du Département de la gestion, un ensemble de fonctions de suivi, d'évaluation et d'analyse des risques. Il chargera un groupe distinct de cette mission si l'Assemblée générale donne son accord à cette initiative dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009.

75. La planification des capacités est une entreprise complexe, surtout en raison de l'incertitude entourant la longueur des documents et le respect des délais de soumission. Au fil du temps, il a fallu ajuster la méthode de planification pour affiner les prévisions du volume de travail. En 2006, ces prévisions ont été fondées principalement sur l'analyse des données des années précédentes. À partir de 2007, le Département a affiné la méthode en utilisant parallèlement les données des années précédentes et celles du système de créneaux, ce qui permet de prévoir l'essentiel de la charge, à savoir le volume de documents de présession et de documents de session relevant du système de créneaux qui doivent être soumis chaque semaine durant les trois mois à venir, à charge pour tous les services de traduction de se donner les moyens de faire face au volume de travail ainsi prévu. Ces services ont également accès en ligne à diverses données sur chaque document (sujet, longueur, etc.), ce qui les aide à adapter au mieux leurs ressources en conséquence.

76. Il convient cependant de signaler que, si le nombre de pages envoyées chaque année à la traduction est relativement stable, ce qui permet d'avoir une idée assez précise du volume que les services de documentation devront traiter, il est

impossible de prévoir avec le même degré de certitude quel sera le volume exact à traiter à tel ou tel moment précis de l'année.

77. L'Assemblée générale devrait :

a) Engager les organes intergouvernementaux à répondre aux rapports et questionnaires présession sur l'état d'avancement de la documentation afin de faire connaître aux services de documentation les problèmes qu'ils peuvent avoir et de suggérer des améliorations, ce qui aiderait le Secrétariat à prendre des mesures mieux ciblées pour améliorer ses prestations;

b) Approuver les directives de rédaction suivantes, applicables aux rapports qui ne sont pas entièrement sous le contrôle du Secrétariat : les rapports, y compris ceux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts, devraient :

i) Avoir une orientation pratique et se limiter aux nouveaux développements des recommandations, y compris les résolutions et décisions adoptées;

ii) Éviter de résumer les déclarations faites sous chaque point de l'ordre du jour, sauf si elles ont un rapport direct avec les conclusions retenues;

iii) Ne pas reproduire *in extenso* les informations reçues des États Membres, sauf les cas où le Secrétaire général est expressément prié de le faire;

c) Déclarer que, lorsqu'un document est établi sur la base des réponses des gouvernements à un questionnaire ou des contributions d'organismes du système des Nations Unies, ces réponses et contributions ne doivent pas être reproduites *in extenso* dans le corps du document ou dans une annexe. Si l'organe concerné souhaite consulter le texte des réponses et contributions, le Secrétariat ne devrait le lui communiquer que dans la langue originale et sur un support approprié;

d) Demander à nouveau au Secrétaire général de porter à l'attention des organes intergouvernementaux, au moment où ils prennent leurs décisions, en leur donnant les explications nécessaires, les cas où les ressources approuvées pour le Secrétariat ne lui permettent pas de publier en temps voulu tel ou tel document demandé (résolution 33/56);

e) Prier les États Membres et les organes intergouvernementaux de soumettre leurs contributions aux rapports du Secrétaire général dans les délais prescrits et de s'efforcer à la brièveté.

B. Projets visant à faciliter le travail des rédacteurs de documents

1. Prototype de barre d'outils rédactionnelle

78. Avec l'appui du Groupe des systèmes d'information et de la technologie informatique, la Section du contrôle de la rédaction a mis au point une maquette (*template*) Microsoft Word à l'intention des rédacteurs de documents des Nations Unies. Grâce à cette barre d'outils originale, qui est intégrée dans le fichier du document qu'il rédige, le rédacteur a directement accès à plusieurs aides à la

rédaction et à la recherche documentaire, dont le Système de références terminologiques de l'ONU (UNTERM), le Système de diffusion électronique des documents (SEDOC) et le *United Nations Editorial Manual Online* (Manuel de rédaction des Nations Unies en ligne, en anglais seulement). Il peut ainsi soumettre au Département des documents qui répondent aux normes de celui-ci, ce qui en facilite la publication. Cette barre d'outils est actuellement à l'essai pour une période de trois mois auprès d'une cinquantaine de rédacteurs de documents des Nations Unies et devrait être mise à la disposition de l'ensemble du Secrétariat d'ici la fin de 2007.

2. Cours de rédaction en ligne pour rédacteurs des Nations Unies

79. La Section de contrôle de la rédaction achève de mettre au point un cours de rédaction en ligne conçu par l'Office des Nations Unies à Vienne. Ce cours a déjà été mis à la disposition des rédacteurs de Vienne et sera affiché sur le site du *Manual Online* en septembre 2007. Il s'inspire d'outils d'enseignement des langues conçus par la Section du perfectionnement du personnel du Bureau de la gestion des ressources humaines et met tout particulièrement l'accent sur les aspects techniques de la rédaction de documents des Nations Unies.

C. Services de publication

80. La Section des services de publication du Département imprime et distribue tous les documents officiels des séances et conférences et assure une proportion croissante des travaux d'impression et de distribution des publications des Nations Unies au Siège et dans le monde entier.

81. La Section est imposée de fournir des prestations répondant aux normes les plus élevées de rapidité et d'économie. Elle y est parvenue en procédant à l'acquisition et à l'exploitation de systèmes et procédés aussi avancés que ceux des plus actives imprimeries commerciales : suite logicielle Workflow, procédé par insolation directe des plaques (*computer-to-plate*), impression numérique à la demande, presses offset couleur assistées par ordinateur, logiciels avancés de gestion de la production, logiciels et technologies avancés de colisage et distribution. La Section, qui suit sa production en nombre total de pages traitées, est toujours à la recherche de technologies et de procédés innovants pour enrichir et améliorer ses prestations à ses clients.

82. Avec l'aide de la Section du conseil de gestion du Bureau des services de contrôle interne, la Section des services de publication exécute actuellement un projet qui devrait lui permettre d'améliorer encore ses prestations, de mieux faire connaître à ses clients les avantages des services d'impression et de distribution interne et, en conséquence, d'augmenter le nombre des pages traitées et de réduire leur coût unitaire.

83. Le Département a aussi mis sur pied un groupe de travail sur les services de publication qui réunit les points de contacts des services de publication (imprimerie et distribution) des quatre centres de conférences. Ce groupe de travail a pour mandat d'échanger informations et bonnes pratiques et d'étudier les possibilités de mise en commun des technologies et des moyens de production entre les quatre centres. Il fonctionnera par courrier électronique et par vidéoconférence et mettra à l'essai, dans le cadre de projets pilotes, des méthodes plus efficaces et plus

économies d'impression de documents, de distribution, d'information de gestion et de promotion des services de publication en vue de mieux servir l'Organisation tout entière.

VI. Questions relatives à la traduction et à l'interprétation

A. Mesure et gestion des résultats

84. Une nouvelle méthode faisant appel à des indicateurs de résultat et à des mesures de la performance mesurée à l'échelle du système a été mise au point pour compléter les normes de production individuelle traditionnellement appliquée par le Département à certaines catégories de personnel. Du fait que l'un des principes fondamentaux de la réforme du Département vise à gérer ses différentes activités dans une perspective d'ensemble et étant donné la faible utilité des normes quantitatives de production individuelle s'agissant de mesurer la performance à l'échelle du système, il était devenu évident qu'il fallait compléter ces normes de production – qui conservent toutefois leur utilité pour la planification des capacités internes et le suivi de la production – par des mesures plus riches, plus larges et plus fines comme la satisfaction des usagers, le respect des échéances, la qualité des prestations et le coût global par unité produite. Cette méthode de mesure des résultats s'apparente au « tableau de bord prospectif » couramment utilisé dans le secteur privé et, de plus en plus, dans le secteur public (au Fonds monétaire international par exemple).

85. À la soixante et unième session de l'Assemblée générale, le Département a proposé oralement une gamme d'indicateurs tant quantitatifs que qualitatifs, répartis sous les rubriques respect des délais, qualité, performance financière, apprentissage et développement institutionnel, en réponse à l'appel lancé par l'Assemblée en faveur d'une méthode globale de mesure des résultats dans une optique d'optimisation des fonctions. Au paragraphe 7 de la section V de sa résolution 61/236, l'Assemblée a pris note de cette proposition et prié le Secrétaire général de lui rendre compte, à compter de sa soixante-deuxième session, des indicateurs spécifiques proposés. En réponse à cette demande, le Département soumettra au Comité des conférences, à sa session de septembre 2007, un rapport intégrant ces nouveaux indicateurs. À partir de 2008, des indicateurs seront fournis pour les quatre centres de conférences. La série d'indicateurs qui fera l'objet du rapport à l'Assemblée générale sera aussi communiquée à l'ensemble du personnel du Département à la fois par souci de transparence et pour le sensibiliser à l'importance que le Département attache à l'excellence tant au niveau des résultats que du service aux usagers.

86. On trouvera ci-dessous une proposition de matrice de mesure des résultats :

<i>Métrologie financière</i>	<i>Mesures de qualité</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Part du budget total affecté aux services de conférence • Coût unitaire des produits/prestations suivants : <ul style="list-style-type: none"> a) Une page de document dans les six langues; b) Une séance avec interprétation dans les six langues et services d'appui; c) Une séance avec interprétation dans les six langues, services d'appui et comptes rendus analytiques en trois langues; d) Une séance avec interprétation dans les six langues, services d'appui et comptes rendus analytiques dans les six langues; e) Une séance avec interprétation dans les six langues, services d'appui et procès-verbaux dans les six langues. 	<ul style="list-style-type: none"> • Résultats des enquêtes de satisfaction des usagers visant à collecter des données pour les indicateurs de résultats indiqués dans le cadre stratégique (pourcentage des sondés se déclarant satisfaits de produits ou prestations spécifiques) • Rapports détaillés sur les réunions d'information entre États Membres et services linguistiques organisées deux fois par an pour chaque langue par décision de l'Assemblée générale; les délégations présentes à ces réunions pourraient être invitées à présenter des observations détaillées sur la qualité de la traduction, de l'interprétation, de l'édition et des comptes rendus et procès-verbaux de séance • Rapport sur les retours d'information (plaintes, remerciements, etc.) obtenus auprès des États Membres, des départements auteurs et des autres partenaires
<i>Indicateurs de respect des échéances (documentation)</i>	<i>Mesures de productivité</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des documents soumis par leurs auteurs dans les délais prescrits et sans dépassement du nombre de pages maximum qui sont publiés six semaines avant leur examen en séance • Pourcentage des documents qui sont publiés moins d'une semaine avant leur examen • Pourcentage de l'ensemble des documents qui sont publiés dans le respect de la règle des six semaines 	<ul style="list-style-type: none"> • Productivité au niveau de la traduction : production exprimée en mots divisée par le temps de travail des traducteurs • Productivité au niveau de l'édition : nombre de pages éditées divisées par le temps de travail des éditeurs • Productivité au niveau du traitement de textes : nombre de mots saisis divisé par le temps de travail des opérateurs de traitement de textes
<i>Indicateurs de gestion des séances</i>	<i>Mesures de gestion des ressources humaines</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des réunions de groupes régionaux et autres groupes majeurs d'États Membres bénéficiant de services d'interprétation 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de vacance de postes dans les principaux métiers

- Ratio des séances prévues sur les séances tenues
- Démissions, départs anticipés à la retraite et mutations à des postes non linguistiques, mesurés pour le Département dans son ensemble et ventilés par métier (interprètes, procès-verbalistes, traducteurs, éditeurs, opérateurs de traitement de textes)
- Formation : nombre de fonctionnaires bénéficiant du Programme d'études à l'extérieur; pourcentage de candidats à ce programme qui sont admis à en bénéficier
- Résultats de l'enquête annuelle de satisfaction du personnel du Département (qui vise à recueillir l'opinion des fonctionnaires sur leurs conditions de travail, les relations avec la hiérarchie et autres questions susceptibles d'affecter leurs résultats et leur moral)

B. Autorévision

87. Il convient de réaffirmer ici qu'il n'existe pas de taux d'autorévision idéal. Le taux d'autorévision dépend d'un ensemble de facteurs qui évoluent en fonction des circonstances et qui ne sont pas les mêmes selon la langue et le centre de conférences concerné. L'autorévision présente un avantage évident en ce qu'elle permet de traiter plus rapidement des documents urgents et non prévus, et par conséquent de les publier dans des délais accélérés pour qu'ils puissent être examinés en séance. Cet avantage est devenu crucial avec les départs massifs à la retraite qui sont prévus pour les cinq prochaines années. Ceci dit, même lorsque de strictes mesures de coordination ont pu être mises en place – ce que l'urgence d'un document ne rend pas toujours possible –, on s'accorde généralement à reconnaître que l'urgence se paie habituellement d'une perte de qualité.

88. Le taux d'autorévision des six services de traduction du Siège s'est inscrit à 47,6 % en 2006, c'est-à-dire très près du point de référence – 45 % –, lui-même basé sur le nombre de traducteurs par réviseur au début des années 80. Le nombre élevé des départs à la retraite intervenus ces dernières années – qui constitue une tendance appelée à se poursuivre – et l'arrivée consécutive de nouvelles recrues ont sensiblement modifié la structure démographique et le capital d'expérience de la plupart des services de traduction. Les travaux des nouvelles recrues et des traducteurs en début de carrière doivent nécessairement être révisés, ce qui implique qu'une proportion croissante du volume de traduction doit être revue par des réviseurs, réduisant ainsi la part de traduction effectuée en autorévision.

89. Il est à prévoir que l'évolution démographique des services de traduction aura un impact sur leur productivité au cours des prochaines années, ce qui leur imposera de faire appel plus fréquemment à du personnel temporaire s'ils veulent pouvoir

accompagner et encadrer leurs jeunes traducteurs tout en continuant à produire les volumes de documentation exigés dans les délais prescrits. Ceci dit, une gestion plus vigoureusement proactive des documents pourrait aider à réduire le nombre de cas où la nécessité de respecter les échéances impose de recourir à l'autorévision.

C. Traduction contractuelle et contrôle de la qualité

90. Tous les centres de conférences se sont dotés de plans tendant à faciliter un recours accru à la traduction contractuelle chaque fois que cela est possible et utile, c'est-à-dire après s'être assurés que les capacités internes sont pleinement utilisées. La traduction contractuelle est en effet conçue comme un moyen de réduire les coûts de traduction et de garantir sur toute l'année une capacité de traduction à la mesure du volume de documents à traduire. Dans le cadre de cette stratégie visant à donner à l'Organisation une capacité de traduction de réserve sur laquelle elle peut tirer en cas de besoin, des marchés ont été attribués pour la première fois à des agences de traduction (par opposition à des traducteurs individuels), pour les langues espagnole et française, après un appel d'offres administré par le Service des achats. (L'appel d'offres lancé pour des services de traduction vers l'anglais n'a produit aucune soumission satisfaisante au regard du cahier des charges; l'appel d'offres pour des services de traduction vers l'arabe est en cours de préparation.)

91. Cependant, dans la recherche de l'efficacité économique – qui est l'un des quatre objectifs centraux de son programme de réformes –, le Département ne doit pas perdre de vue ses trois autres objectifs : qualité, respect des échéances et productivité. Parmi eux, le plus important est le souci de produire des traductions de qualité irréprochable. Sur ce plan, aucun des centres de conférences n'a les capacités internes voulues pour assurer un contrôle réel de la qualité des traductions faites à l'extérieur, ce que l'Assemblée générale elle-même a reconnu en priant le Secrétaire général, au paragraphe 10 de sa résolution 61/236, de doter tous les centres de conférences de personnel en nombre et de niveau suffisant pour assurer un contrôle convenable de la qualité des traductions effectuées à l'extérieur.

92. Le contrôle de la qualité est une fonction assurée par les réviseurs hors classe (P-5), mais certains centres de conférences, comme celui de Vienne, n'ont pas de postes P-5 dans leurs sections de traduction. Cette anomalie, qui est un effet de l'inégalité des structures hiérarchiques entre Vienne, d'un côté et New York et Genève, de l'autre, devra être corrigée dans les prochains budgets-programmes.

D. Planification de la relève du personnel linguistique

1. Concours de recrutement

93. Le Département a procédé en 2006 à une action approfondie de planification de la relève pour la période 2007-2011 dont les conclusions ont été transmises au Bureau de la gestion des ressources humaines afin qu'il puisse organiser des concours de recrutement suffisamment tôt pour regarnir les fichiers de lauréats des divers services linguistiques dans lesquels il serait puisé pour pourvoir les futurs postes vacants. Les dates de certains concours ont dû être avancées (d'octobre à avril 2007 pour les interprètes en langue arabe, de la fin de 2007 à avril 2007 pour les interprètes en langue anglaise) afin de pouvoir compenser plus facilement les nombreux départs à la retraite prévus, en particulier pour les combinaisons

linguistiques où des pénuries aiguës existent déjà. Les résultats de ces concours n'étaient pas encore connus à la date de rédaction du présent rapport.

94. En outre, des concours supplémentaires ont dû être organisés en réponse à des événements inattendus, comme l'épuisement de fichiers de lauréats plus tôt que prévu (dans certains cas parce que des lauréats ont décliné les offres d'engagement qui leur étaient faites). Ainsi, un concours de recrutement de traducteurs en langue arabe a dû être organisé en 2007, alors même que le concours précédent, organisé en mai 2005, avait permis de présélectionner 22 lauréats. Un concours de recrutement de traducteurs de langue française était en cours de préparation en 2007 lorsque la Section française de rédaction des procès-verbaux de séance a dû faire face à une pénurie aiguë et imprévue de recrues potentielles. Le Bureau de la gestion des ressources humaines ayant informé le Département qu'il n'avait ni les moyens ni la capacité nécessaires pour organiser la même année deux concours séparés de recrutement de traducteurs et de procès-verbalistes de langue française, il a fallu mettre au point à titre exceptionnel une formule de concours unique pour le recrutement de traducteurs-rédacteurs de comptes rendus analytiques et de procès-verbalistes de langue française. Ce concours a été organisé en juillet 2007. Les autres concours prévus pour 2007 sont les suivants :

Interprètes de langue française	Juillet
Préparateurs de copie/correcteurs d'épreuves/ éditeurs de production de langue anglaise	Octobre
Préparateurs de copie/correcteurs d'épreuves/ éditeurs de production de langue espagnole	Octobre
Traducteurs en langue arabe	Novembre

95. Pour pourvoir les postes vacants des services linguistiques, le Département dépend entièrement du Bureau de la gestion des ressources humaines, qui est chargé d'organiser les concours et de procéder au recrutement des lauréats. Il a exposé ces problèmes au Bureau en espérant leur trouver une solution dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009. Le Bureau a fait savoir qu'il continuera pendant le prochain exercice biennal à assurer la programmation et l'organisation des concours promptement et au rythme des besoins. Il cherchera à réaliser des économies d'échelle en regroupant tous les concours pour une langue donnée à une même date et en imputant sur les frais communs de personnel, comme le Contrôleur y a consenti, les dépenses supplémentaires qui découleront de l'augmentation du nombre des concours. Un état préliminaire des concours prévus pour 2008 fait apparaître que le Bureau de la gestion des ressources humaines pourra satisfaire les besoins du Département au strict point de vue du nombre des concours à organiser, mais non au point de vue des dates optimales correspondant aux contraintes et paramètres opérationnels du Département. De plus, 2009 promet d'être une année particulièrement chargée, avec huit concours prévus et le transfert sur 2009 d'une partie considérable de la charge de travail résultant des concours organisés pendant le dernier trimestre de 2008. Il est certes possible que le fait de tenir tous les concours pour une langue donnée à une même date permette de réaliser des économies d'échelle, mais ces économies risquent d'être illusoire si cette date ne correspond pas précisément – pour être trop précoce ou trop tardive – aux besoins de catégories professionnelles spécifiques, car les fichiers de lauréats tendent à se dégarnir si des offres d'engagement ne sont pas faites rapidement, de

même que si l'on attend trop pour organiser les concours, les vacances de poste se prolongent indûment dans les services concernés. Le Département demeure convaincu de l'importance de programmer *stratégiquement* les concours dans le temps en fonction des besoins réels anticipés.

2. Prospection

96. Une plate-forme commune de prospection des universités pour la formation du personnel linguistique a été récemment mise au point. Cette plate-forme décrit les objectifs d'une éventuelle coopération entre l'Organisation et les établissements d'enseignement de la traduction et de l'interprétation et précise à la fois un certain nombre de contenus à incorporer dans les programmes de ces établissements pour garantir que leurs diplômés soient bien préparés aux métiers linguistiques de l'ONU et des autres organisations internationales et le type d'assistance que l'ONU pourrait éventuellement apporter aux établissements concernés.

97. Cette plate-forme a reçu en juin 2007 l'aval des membres de la Réunion annuelle internationale concernant les services linguistiques, la documentation et les publications et informera leurs approches respectives de la question. Sur la base de la plate-forme, le Département a engagé des contacts préliminaires avec un certain nombre d'établissements d'enseignement et entend poursuivre et élargir ces contacts dans l'avenir immédiat. De plus, un comité directeur départemental pour le projet de prospection des universités étudie actuellement les moyens de tirer un meilleur parti des ressources humaines et financières existantes pour élargir les possibilités de formation de candidats qui, ayant échoué au concours, semblent cependant prometteurs. Il est à espérer que les programmes de formation envisagés produiront un surcroît de candidats répondant aux critères des postes linguistiques.

3. Besoins de formation

98. Le personnel du Département tire pleinement parti des programmes de formation administrés au niveau central par le Bureau de la gestion des ressources humaines, y compris le programme d'études à l'extérieur. Cependant, vu l'insuffisance de son propre budget de formation, le Département est contraint de recourir à des formules de formation internes à moindre coût en mettant à profit les compétences de son propre personnel pour organiser des actions ciblées de formation par les pairs et d'accompagnement. Ainsi, par exemple, les points de contact informatiques de ses différentes unités assurent très énergiquement des actions informelles de formation individuelle auprès de leurs collègues pour les aider à mieux exploiter les applications informatiques standard. En avril 2007, le Département a accueilli pour la première fois une action de formation commune organisée sous les auspices de la Réunion annuelle internationale concernant les services linguistiques, la documentation et les publications. Cette action, d'une durée de deux jours, était axée sur la gestion de la qualité en traduction et a été favorablement accueillie par les participants. Les actions communes de formation sont encadrées par des fonctionnaires des organisations participant à la Réunion qui ont des compétences particulières dans la matière abordée et elles ne coûtent qu'une fraction de ce que facturent les sociétés du secteur privé pour ce genre de services. En outre, des échanges de personnel entre les quatre centres de conférences et avec les commissions régionales et diverses organisations internationales ont été activement organisés, non seulement parce qu'ils sont un utile instrument d'ajustement des capacités, mais aussi parce qu'ils sont un excellent outil de

perfectionnement et de développement professionnel des fonctionnaires concernés. Ces actions ponctuelles ne doivent cependant pas faire oublier qu'il existe un besoin impérieux de formation systématique du personnel linguistique, et surtout des nouvelles recrues, pour leur permettre de maîtriser la terminologie des Nations Unies et préparer l'évolution de leur carrière, notamment au vu des nombreux postes qui seront prochainement à pourvoir avec l'accélération des départs à la retraite. Il va de soi que des moyens de formation spécialisés exigeront des crédits supplémentaires et des personnels de formation qualifiés.

E. Incidence du recrutement d'interprètes indépendants sur la qualité de l'interprétation dans tous les centres de conférences

99. Dans sa résolution 61/236, l'Assemblée générale a noté avec préoccupation la forte utilisation de services d'interprètes indépendants à l'Office des Nations Unies à Vienne et prié le Secrétaire général de lui rendre compte de tout problème touchant la qualité des services d'interprétation à Vienne ainsi que dans les autres centres de conférences et des mesures prises pour y remédier, le cas échéant.

100. Dans l'intérêt d'une meilleure gestion des ressources de l'Organisation, les tableaux d'effectifs des services linguistiques sont maintenus à un niveau inférieur à ce qu'ils doivent être en période de pointe. Les prestations des fonctionnaires sont complétées, selon que de besoin, par celles de vacataires. Des préoccupations ont été exprimées par le passé quant à la qualité du personnel vacataire, notamment dans les centres de conférences aux effectifs plus modestes ou, du fait qu'ils ne disposent que d'une seule équipe d'interprètes, la proportion de vacataires par rapport aux interprètes permanents est plus élevée que dans les centres de conférences mieux dotés en personnel. Il s'est avéré difficile de recruter des vacataires qualifiés et la qualité de leurs prestations a suscité des plaintes. Pour remédier à cette situation, cinq postes supplémentaires d'interprète à la classe P-5 ont été demandés dans le projet de budget 2008-2009 pour l'Office des Nations Unies à Vienne.

VII. Observations finales

101. **Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences continue d'adhérer sans réserve au projet de réforme de l'Organisation et entend continuer à améliorer la gestion des ressources mises à sa disposition par les États Membres. Il existe cependant des facteurs externes qui échappent à son contrôle et qui font fréquemment obstacle à une utilisation optimale de ses ressources.**

102. **Parmi ces facteurs, on mentionnera l'impact durable de la transition démographique entraînée par le départ à la retraite de nombreux personnels linguistiques, qui impose de mettre en œuvre un vigoureux programme de formation permettant d'intégrer les nouvelles recrues et de les mettre rapidement à niveau. Il importe tout autant de renforcer les compétences des personnels en place afin de rehausser encore leur productivité et de compenser ainsi le déficit de capacité qui résulte du temps de travail consacré par les « anciens » à la formation, à l'accompagnement et à l'encadrement des nouvelles recrues. La formation est également cruciale pour accroître le bassin**

de recrutement de spécialistes qualifiés dans lequel le Département peut puiser pour reconstituer ses effectifs. À ce point de vue, la prospection des universités, des établissements d'enseignement et des associations professionnelles constitue un élément central de la stratégie du Département. La capacité du Bureau de la gestion des ressources humaines à organiser et tenir des concours de recrutement de personnels linguistiques et à absorber la charge de travail associée à ces recrutements dans un contexte de rotation importante du personnel constitue elle aussi un facteur externe important. Le succès des efforts engagés pour surmonter ces obstacles dépend des ressources qui leur seront affectées.

103. L'impact qu'aura le plan-cadre d'équipement du Siège sur les activités du Département, qui seront probablement dispersées dans quatre emplacements différents, constitue un autre facteur impondérable. Cette situation imposera au Département de renforcer son infrastructure informatique et de communication pour qu'elle puisse garantir une coordination et une synchronisation parfaites entre des services situés à des endroits différents. La nécessité de mettre le matériel informatique à niveau et de mettre en place une dorsale informatique fiable commandant l'accès depuis l'extérieur aux bases de données et aux serveurs centraux risque de créer des tensions au niveau des ressources consacrées aux technologies de l'information et des communications.

104. On ne peut guère s'attendre à ce que les services requis pour le bon fonctionnement des organes intergouvernementaux se prêtent jamais à une planification exacte et, par conséquent, à une utilisation optimale des ressources. Ceci dit, il reste quand même une large marge de manœuvre pour continuer d'améliorer le fonctionnement du Département. Dans certains cas, le Département a proposé, il y a déjà plusieurs années, des mesures qui bénéficieraient grandement d'être expressément approuvées par les États Membres. Dans d'autres cas, le Département, en étroite collaboration avec d'autres départements, met à l'essai des stratégies originales qui, si elles se révèlent concluantes, pourraient amener de nouveaux gains de productivité.

Annexe I

Statistiques relatives aux réunions d'un échantillon d'organes de l'Organisation des Nations Unies

- A Nombre de séances programmées par un organe donné pour une session;
- B Nombre de séances additionnelles tenues durant la session;
- C Nombre de séances annulées pendant la session;
- D Nombre de séances effectivement tenues;
- E Nombre de réaffectations de services à d'autres organes;
- F Temps perdu du fait que les séances ont commencé en retard ou ont été écourtées (heures et minutes arrondies aux cinq minutes les plus proches, par exemple : 5,25 = 5 heures et 25 minutes);
- RS Ratio des séances, c'est-à-dire le pourcentage de séances effectivement tenues par rapport au nombre de séances réservé à un organe donné (pourcentage de D par rapport à A);
- IFP Indice de fiabilité de la planification, à savoir le nombre de séances programmées, diminué du nombre de séances additionnelles et de séances annulées, en pourcentage du nombre total de séances programmées (A moins B moins C en pourcentage de A);
- TU Taux d'utilisation, soit le pourcentage des services de conférence mis à sa disposition que l'organe a utilisés effectivement. Le taux d'utilisation est calculé comme suit :

$$\frac{(A+B) - (C-E) - (F/3)}{(A+B)} = TU$$

Dans ce calcul, on convertit le nombre total d'heures et de minutes perdues du fait que les séances ont commencé plus tard ou fini plus tôt que prévu en l'équivalent de séances perdues en divisant le total par trois, puisque la durée normale d'une séance est de trois heures. Le nombre de cas où les services prévus ont été réaffectés à d'autres organes est soustrait du nombre de séances annulées. La différence entre les deux est ajoutée au nombre de séances perdues, et la somme soustraite du total des séances prévues et des séances additionnelles tenues. Le résultat est exprimé en pourcentage du total des séances prévues et des séances additionnelles tenues.

Note : Dans le calcul du taux d'utilisation, on calculera la durée totale des séances en minutes pour les valeurs A, B, C, D, E et F, au lieu du nombre de séances, afin de mieux rendre compte de l'utilisation du temps.

- ICp Indice de conformité – publication : pourcentage de documents de présession publiés conformément à la règle des six semaines, et pourcentage de documents publiés quatre semaines avant le début de la session;
- ID Indice de disponibilité : nombre effectif de documents publiés, pour chaque semaine précédant une session;

- * Nombre de cas où les services ont été réaffectés au profit d'un organe apparenté.
- ** Taux d'utilisation calculé, seul le nombre des réaffectations à un organe apparenté étant déduit du nombre des séances annuelles.

Les statistiques sont établies conformément à la méthode adoptée par le Comité des conférences à sa 348^e séance, le 18 mai 1993.

A. New York

	A	B	C	D	E	*	F	RS	IFP	TU	**	Minutes	Icp 6 semaines	ICp 4 semaines	ID Documentation publiée à la fin de la semaine					
															6	5	4	3	2	1
Commission du développement durable																				
Quatorzième session, 1 ^{er} -12 mai 2006	39	5	8	36	7	s.o.	3,55/1,35	92	67	94	s.o.	294	23	25	1	1	0	0	0	0
Treizième session, 11-22 avril 2005	38	5	14	29	7	s.o.	16,50/4,45	76	50	67	s.o.	1 295	0	14	0	14	43	0	43	0
Douzième session, 19-30 avril 2004	29	0	1	28	0	s.o.	5,15/0,55	97	97	89	s.o.	370	25	75	33	17	17	0	0	8
Comité des droits de l'homme																				
Quatre-vingt-sixième session, 13-31 mars 2006 (New York)	30	0	1	29	1	s.o.	3,35/3,30	97	97	92	s.o.	425	0	6	0	6	1	2	0	1
Quatre-vingt-troisième session, 14 mars-1 ^{er} avril 2005 (New York)	26	1	0	27	0	s.o.	4,15/6,25	104	96	87	s.o.	640	0	0	0	0	0	0	100	0
Quatre-vingtième session, 15 mars-2 avril 2004 (New York)	30	2	1	31	0	s.o.	4,20/2,05	103	90	90	s.o.	385	69	84	15	0	15	0	0	0
Assemblée générale, Cinquième Commission																				
Reprise de la soixantième session, 6-31 mars 2006	40	0	5	35	5	4	9,55/1,55	88	88	90	88	710	0	1	0	1	1	1	2	1
22 mai-30 juin 2006	57	0	7	50	7	7	15,05/9,25	88	88	86	86	1,470	37	44	6	1	2	1	0	10
Reprise de la cinquante-neuvième session, 7 mars-1 ^{er} avril 2005	37	31	26	42	26	0	10,15/2,45	114	54	94	55	780	0	0	0	0	0	14	14	71
2-27 mai 2005	40	15	12	43	12	0	7,30/4,45	108	33	93	71	735	67	71	2	2	4	0	11	13
Reprise de la cinquante-huitième session, 10 mars-2 avril 2004	36	3	5	34	1	0	7,45/9,05	94	78	75	73	1 010	0	0	0	0	23	0	8	69
3-28 mai 2004	38	9	3	44	2	0	8,00/2,10	116	68	91	86	610	65	71	2	4	2	8	0	18
PNUD/FNUAP, Conseil d'administration, première session ordinaire																				
24-27 janvier 2006	8	0	0	8	0	s.o.	2,25/	100	100	90	s.o.	145	4	13	5	4	0	1	2	1
24-28 janvier 2005	8	0	0	8	0	s.o.	3,40/2,50	100	100	73	s.o.	390	0	45	0	45	4	4	14	32
27-30 janvier 2004	8	0	2	6	0	s.o.	1,35/0,35	75	75	66	s.o.	130	15	35	20	0	10	15	5	35

	A	B	C	D	E	*	F	RS	IFP	TU	**	Minutes	Icp 6 semaines	ICp 4 semaines	ID Documentation publiée à la fin de la semaine					
															6	5	4	3	2	1
Commission de la condition de la femme																				
Cinquantième session, 27 février-10 mars 2006	20	0	0	20	0	s.o.	5,15/1,50	100	100	88	s.o.	425	12	16	2	2	0	0	2	0
Quarante-neuvième session, 28 février-11 mars 2005	21	2	0	23	0	s.o.	4,05/1,00	110	90	93	s.o.	305	0	15	0	15	31	23	0	31
Quarante-huitième session, 1 ^{er} -12 mars 2004	20	7	0	27	0	s.o.	6,30/5,00	135	65	86	s.o.	690	9	41	27	5	23	9	9	18
Assemblée générale, Sixième Commission																				
Soixante et unième session, 2006	27	4	6	25	4	s.o.	3,15/1,50	93	63	88	s.o.	305	5	6	0	1	1	0	1	2
Soixantième session, 2005	32	1	4	29	4	s.o.	5,20/8,20	91	84	86	s.o.	820	44	55	0	11	11	0	22	11
Cinquante-neuvième session, 2004	38	1	6	33	4	s.o.	7,15/12,20	87	82	78	s.o.	1 155	53	65	6	6	0	6	6	23
Assemblée générale, Cinquième Commission																				
Soixante et unième session, 2006	116	2	22	96	18	10	23,25/9,50	83	79	87	80	1,995	26	40	5	9	3	7	15	18
Soixantième session, 2005	112	48	21	139	19	12	17,40/18,20	124	38	91	87	2 160	34	49	7	8	3	11	16	21
Cinquante-neuvième session, 2004	113	22	12	123	10	10	28,30/9,00	109	70	89	89	2 250	24	30	2	4	2	7	12	49
Comité des conférences																				
11-15 septembre 2006	10	0	0	10	0	s.o.	2,45/1,35	100	100	86	s.o.	260	1	1	0	0	0	0	0	1
19-27 septembre 2005	10	3	0	13	0	s.o.	3,15/0,15	130	70	91	s.o.	210	50	50	0	0	0	0	0	50
7, 8 et 10 septembre 2004	8	0	0	8	0	s.o.	1,40/0,00	100	100	93	s.o.	100	50	100	0	50	0	0	0	0
Comité chargé des organisations non gouvernementales																				
19-27 janvier et 10-19 mai 2006	30	0	3	27	3	s.o.	8,15/4,20	90	90	86	s.o.	755	0	12	6	6	0	4	3	9
5-18 janvier et 9-20 mai 2005	36	7	6	37	3	s.o.	13,30/1,45	103	64	81	s.o.	915	7	30	19	4	13	14	42	0
10-28 mai 2004	30	0	0	30	0	s.o.	13,15/2,25	100	100	83	s.o.	940	5	20	5	10	10	0	5	65
Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation																				
3-13 avril 2006	9	0	3	6	3	s.o.	1,40/2,20	67	67	85	s.o.	240								
14-21 mars 2005	11	0	5	6	3	s.o.	1,20/3,30	55	55	67	s.o.	290								
29 mars-8 avril 2004	17	1	9	9	3	s.o.	2,25/4,50	53	41	53	s.o.	435								
Comité du programme et de la coordination																				
Quarante-sixième session, 14 août- septembre 2006	38	3	2	39	2	s.o.	12,05/7,05	103	87	84	s.o.	1,150	25	32	5	2	2	1	2	2

	A	B	C	D	E	*	F	RS	IFP	TU	**	Minutes	Icp 6 semaines	ICp 4 semaines	ID Documentation publiée à la fin de la semaine					
															6	5	4	3	2	1
Quarante-cinquième session, 6 juin-1 ^{er} juillet 2005	40	4	4	40	4	s.o.	9,35/8,10	100	80	87	s.o.	1 065	25	47	14	8	14	14	4	22
Quarante-quatrième session, 7 juin-2 juillet 2004	40	2	4	38	3	s.o.	8,05/2,30	95	85	89	s.o.	635	8	21	5	8	14	32	11	22
Assemblée générale, Première Commission																				
Soixante et unième session, 2006	26	0	4	22	2	1	2,00/5,35	85	85	83	79	410	23	25	2	0	1	0	0	14
Soixantième session, 2005	27	1	4	24	3	0	1,45/11,55	89	81	80	69	820	58	64	3	3	6	3	3	25
Cinquante-neuvième session, 2004	27	1	3	25	0	0	6,00/8,50	89	89	71	71	890	41	47	2	4	8	0	6	39
Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/ Fonds des Nations Unies pour la population , deuxième session ordinaire																				
11-15 septembre 2006	10	0	4	6	3	s.o.	1,20/0,45	60	60	83	s.o.	125	2	19	4	13	8	7	12	13
6-9 septembre 2005	8	0	0	8	0	s.o.	2,00/3,35	100	100	77	s.o.	335	0	24	0	24	24	16	16	20
20-24 septembre 2004	10	0	0	10	0	s.o.	2,10/2,15	100	100	85	s.o.	265	4	25	21	0	4	4	29	38
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB)																				
14 février-13 avril 2006	86	0	8	78	1	s.o.	3,20/23,40	91	91	81	s.o.	1620								
1 ^{er} février-22 avril 2005	79	0	4	75	0	s.o.	6,35/10,15	10	95	88	s.o.	1 010								
3 février-26 mars 2004	76	0	9	67	4	s.o.	6,45/19,45	88	88	82	s.o.	1 590								
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Conseil d'administration, deuxième session ordinaire																				
6-8 septembre 2006	6	0	0	6	0	s.o.	0,15/3,25	100	100	80	s.o.	220	5	41	22	14	2	3	1	0
28-30 septembre 2005	6	0	1	5	0	s.o.	0,30/1,20	83	83	73	s.o.	110	0	79	0	79	11	11	4	4
13-17 septembre 2004	10	0	2	8	0	s.o.	2,35/1,50	80	80	65	s.o.	265	8	54	21	25	25	13	0	8
Comité spécial des opérations de maintien de la paix et son groupe de travail																				
27 février-17 mars 2006	24	1	1	24	0	0	7,25/4,25	100	92	80	80	710								
31 janvier-25 février 2005	33	0	3	30	2	0	13,55/15,40	91	91	67	61	1 775								
29 mars-23 avril 2004	38	0	15	23	6	0	4,20/8,00	61	61	65	50	740								
Conseil économique et social, session de fond																				
3-28 juillet 2006 (Genève)	50	9	4	55	0		9,35/13,30	107	91	80		1385	0	0	0	0	1	0	2	27
29 juin-27 juillet 2005 (New York)	43	0	6	37	2	0	8,10/14,40	86	86	73	68	1 370	35	50	3	12	8	11	14	17

	A	B	C	D	E	*	F	RS	IFP	TU	**	Minutes	Icp 6 semaines	ICp 4 semaines	ID Documentation publiée à la fin de la semaine					
															6	5	4	3	2	1
28 juin-23 juillet 2004 (New York)	42	1	1	42	1	1	11,25/16,45	88	95	78	78	1 690	23	37	4	10	3	7	6	30
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Conseil d'administration, première session ordinaire																				
16-19 janvier 2006	8	0	1	7	1	s.o.	0,20/4,30	88	88	80	s.o.	290	1	7	4	2	1	1	0	0
17-19 janvier 2005	6	0	0	6	0	s.o.	1,40/1,35	100	100	82	s.o.	195	0	50	0	50	0	0	25	25
19-22 janvier 2004	8	0	1	7	0	s.o.	0,55/3,50	88	88	68	s.o.	285	25	75	50	0	25	0	0	0
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB)																				
2 mai- 30 juin 2006	85	0	8	77	2	s.o.	5,50/28,30	91	91	79	s.o.	2,060								
17 mai-15 juillet 2005	83	0	3	80	2	s.o.	6,50/9,30	96	96	92	s.o.	980								
4-28 mai 2004	38	0	11	27	7	s.o.	2,30/10,45	71	71	78	s.o.	795								
Assemblée générale																				
Soixante et unième session, séances plénières en 2006	148	0	57	91	41	10	19,20/25,30	61	61	79	58	2,690	29	39	6	4	3	5	0	2
Soixantième session, séances plénières en 2005	129	5	77	57	64		11,40/30,35	44	36	80	32	2 535	50	71	8	13	11	6	4	6
Cinquante-neuvième session, séances plénières en 2004	119	0	39	80	24	0	#	67	67	76	56	2 470	35	51	8	8	4	4	6	35
Comité du programme et de la coordination, session d'organisation																				
21 juin 2006	1	0	0	1	0	s.o.	0,10/0,30	100	100	78	s.o.	40	0	0	0	0	0	0	1	2
11 mai 2005	1	0	0	1	0	s.o.	0,20/0,00	100	100	89	s.o.	20	100	100	0	0	0	0	0	0
1 ^{er} juin 2004	2	0	1	1	1	s.o.	0,15/0,00	50	50	96	s.o.	15	14	57	29	14	29	14	0	0
Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) – Groupe de travail sur l'arbitrage																				
Quarante-quatrième session, 23-27 janvier 2006	10	0	1	9	0	s.o.	1,30/2,00	90	90	78	s.o.	210		5		5		38		1
Quarante-deuxième session, 10-14 janvier 2005	10	0	0	10	0	s.o.	3,10/0,35	100	100	88	s.o.	225	50	100	0	0	0	0	0	0
Quarantième session, 23-27 février 2004	10	0	0	10	0	s.o.	3,10/3,30	100	100	78	s.o.	400	21	22	0	0	0	0	0	78

	A	B	C	D	E	*	F	RS	IFP	TU	**	Minutes	Icp 6 semaines	ICp 4 semaines	ID Documentation publiée à la fin de la semaine					
															6	5	4	3	2	1
Commission du développement social																				
Quarante-quatrième session, 8-17 février 2006	15	0	1	14	1	0	4,20/6,05	93	93	77	70	625	23	25	1	1	0	0	0	0
Quarante-troisième session, 9-18 février 2005	19	0	2	17	2	0	4,05/7,00	89	89	81	70	665	14	71	0	57	0	0	14	14
Quarante-deuxième session, 4-13 février 2004	16	3	0	19	0	0	6,40/9,35	119	81	71	71	975	43	100	0	57	0	0	0	0
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB)																				
5 septembre-22 décembre 2006	153	0	24	129	7	s.o.	7,55/46,3	84	84	77	s.o.	3,265								
29 août-23 décembre 2005	151	0	27	124	18	s.o.	4,45/48,55	82	82	82	s.o.	3 220								
7 septembre-24 décembre 2004	141	0	28	113	13	s.o.	10,25/33,50	80	80	80	s.o.	2 655								
Commission de la population et du développement																				
Trente-neuvième session, 3-7 avril 2006	10	0	1	9	0	0	3,45/0,30	90	90	76	76	255	7	8	1	0	0	0	0	0
Trente-huitième session, 4-8 avril 2005	10	0	2	8	2	0	5,00/2,10	80	80	76	56	430	45	99	45	9	0	0	0	0
Trente-septième session, 22-26 mars 2004	10	0	2	8	0	0	1,40/0,00	80	80	74	74	100	86	100	0	14	0	0	0	0
Commission des Nations Unies pour le droit commercial international																				
Trente-neuvième session, 19 juin-7 juillet 2006 (New York)	28	0	5	23	1		5,20/3,50	82	82	75	s.o.	550	19	38	2	17	9	13	2	25
Trente-huitième session 4-15 juillet 2005 (Vienne)	20	0	1	18	0		3,45/1,40	90	95	86	s.o.	325	0	0	0	0	0	0	0	0
Trente-septième session, 14-25 juin 2004 (New York)	18	0	0	18	0		5,20/3,25	100	100	84	s.o.	525	26	60	23	11	11	8	8	4
Commission de statistique																				
Trente-septième session, 7-10 mars 2006	8	0	0	8	0	s.o.	0,35/5,35	100	100	74	s.o.	370	31	31	1	0	0	0	0	0
Trente-sixième session, 1 ^{er} -4 mars 2005	8	0	0	8	0	s.o.	3,00/0,35	100	100	85	s.o.	215	14	47	29	4	11	29	14	0
Trente-cinquième session, 2-5 mars 2004	6	2	1	7	0	s.o.	1,55/0,05	117	50	79	s.o.	120	78	90	12	0	6	0	3	0

	A	B	C	D	E	*	F	RS	IFP	TU	**	Minutes	Icp 6 semaines	ICP 4 semaines	ID Documentation publiée à la fin de la semaine					
															6	5	4	3	2	1
Assemblée générale, Deuxième Commission																				
Soixante et unième session, 2006	43	3	5	41	1	0	6,45/15,30	95	81	75	73	1,345	15	25	6	4	0	1	0	0
Soixantième session, 2005	51	5	10	46	5	0	8,00/15,45	90	71	77	68	1 425	57	86	11	18	11	0	0	4
Cinquante-neuvième session, 2004	55	2	16	41	8	1	9,05/13,20	75	67	73	61	1 345	20	47	10	17	3	17	13	20
Assemblée générale, Troisième Commission																				
Soixante et unième session, 2006	57	9	11	55	5	0	15,25/19,10	96	65	73	66	2,075	11	19	2	6	4	6	7	23
Soixantième session, 2005	65	0	15	50	10	1	9,45/20,15	77	77	77	63	1 800	24	47	11	12	11	14	18	10
Cinquante-neuvième session, 2004	66	0	12	54	5	0	16,30/22,35	82	82	70	62	2 345	27	55	13	15	12	12	3	18
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Conseil d'administration, session annuelle																				
5-9 juin 2006	10	0	1	9	0	s.o.	0,20/5,50	90	90	69	s.o.	370	13	24	3	8	7	4	2	0
6-10 juin 2005	10	0	0	10	0	s.o.	2,20/4,00	100	100	79	s.o.	380	0	93	0	93	4	4	0	0
7-11 juin 2004	10	0	1	9	0	s.o.	0,15/0,50	90	90	86	s.o.	65	25	68	36	21	11	4	3	0
Comité des contributions																				
Soixante-sixième session, 5-30 juin 2006	33	0	10	23	3	s.o.	7,00/2,30	70	70	69	s.o.	570	7	8	1	0	0	0	0	0
Soixante-cinquième session, 6-24 juin 2005	22	0	5	17	3	s.o.	4,40/7,15	77	77	73	s.o.	715	0	0	0	0	17	0	17	67
Soixante-quatrième session, 7-25 juin 2004	21	0	3	18	1	s.o.	3,05/3,25	86	86	80	s.o.	390	55	77	0	22	11	11	0	0
Assemblée générale, Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)																				
Soixante et unième session, 2006	26	2	2	26	1	s.o.	6,15/18,25	100	85	67	s.o.	1,135	8	15	3	4	2	0	0	1
Soixantième session, 2005	27	1	3	25	3	s.o.	5,10/14,10	93	85	77	s.o.	1 160	65	71	6	0	6	6	6	12
Cinquante-neuvième session, 2004	27	0	3	24	1	s.o.	6,00/6,05	89	89	78	s.o.	725	47	58	0	11	11	10	5	16
Conseil économique et social, session d'organisation																				
7 février 2006	4		3	1	2	0	0,15/1,35	25	25	60	10	110	0	0	0	0	0	0	2	0
1 ^{er} -4 février 2005	4	2	3	3	0	0	0,35/1,30	75	-25	38	38	125	0	25	0	25	0	75	0	25
3-6 février 2004	1	1	0	2	0	0	0,15/0,30	200	0	88	88	45	0	0	0	0	40	0	0	60

	A	B	C	D	E	*	F	RS	IFP	TU	**	Minutes	Icp 6 semaines	ICp 4 semaines	ID Documentation publiée à la fin de la semaine					
															6	5	4	3	2	1
Conseil économique et social,																				
reprise de la session d'organisation																				
10-11 mai 2006	4	0	1	3	0	0	0,55/2,00	75	75	51	51	175	15	16	1	0	0	1	0	0
27-28 avril 2005	4	0	2	2	0	0	0,55/3,45	50	50	11	11	280	86	100	14	0	0	0	0	0
4-5 mai 2004	4	0	2	2	0	0	0,20/3,10	50	50	21	21	210	0	0	0	0	40	0	0	60
Comité de l'information																				
Vingt-huitième session,																				
24 avril-5 mai 2006																				
11	0	2	9	1	s.o.	2,00/12,30	82	82	47	s.o.	870	5	5	0	0	0	0	0	0	
Vingt-septième session,																				
18-29 avril 2005																				
9	0	2	7	1	s.o.	4,00/3,45	78	78	60	s.o.	465	66	100	17	17	0	0	0	0	
Vingt-sixième session,																				
26 avril-7 mai 2004																				
19	0	8	11	3	s.o.	5,25/5,40	58	58	54	s.o.	665	40	100	40	20	0	0	0	0	
Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI)																				
– Groupe de travail sur le commerce électronique																				
2006																				
s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.			s.o.					s.o.	s.o.							
2005																				
s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.			s.o.					s.o.	s.o.							
15-19 mars 2004																				
10	0	0	10	0		2,30/1,25	100	100	87			235	50	100	50	0	0	0	0	

* Réaffectations à des organes apparentés.

** Réaffectations relatives au taux d'utilisation uniquement.

B. Genève

	A	B	C	D	E	F	RS	IFP	TU	Minutes	ICp 6 sem	Icp 4 sem	ID Documentation publiée à la fin de la semaine					
													6	5	4	3	2	1
Commission du droit international																		
Cinquante-huitième session (première partie), 1 ^{er} mai-9 juin 2006	44	0	0	44	0	0,50/2,20	100	100	98	190	0	0	0	0	0	0	0	60
Cinquante-huitième session (deuxième partie) 7 juillet-8 août 2006	42	0	0	42	0	1,20/2,25	100	100	97	225	0	0	0	0	0	0	0	0
Cinquante-septième session (première partie), 2 mai-3 juin 2005	35	0	0	35	0	1,05/5,20	100	100	94	385	0	0	0	0	0	0	0	0
Cinquante-septième session (deuxième partie), 11 juillet-5 août 2005	31	0	0	31	0	2,25/2,00	100	100	95	265	0	0	0	0	0	0	0	0
Cinquante-sixième session (première partie), 3 mai-4 juin 2004	37	0	0	37	0	1,15/3,35	100	100	96	290	0	0	0	0	0	0	0	0
Cinquante-sixième session (deuxième partie), 5 juillet-6 août 2004	35	0	1	34	0	0,25/2,10	97	97	95	155	0	0	0	0	0	0	50	50
Conseil économique et social																		
– Sous-Comité d'experts du transport de marchandises dangereuses																		
4-12 décembre 2006	10	0	0	10	0	0,40/1,05	100	100	94	105	15	15	0	0	0	2	0	83
3-12 juillet 2006	15	0	1	14	0	1,00/1,15	93	93	88	135	20	27	0	7	0	6	67	0
4-8 juillet 2005	10	0	1	9	0	0,00/1,30	90	90	85	90	36	88	36	16	8	4	0	0
28 novembre-7 décembre 2005	15	0	2	13	0	0,20/2,25	87	87	81	165	44	56	9	3	15	21	9	0
5-14 juillet 2004	15	0	0	15	0	0,15/0,25	100	100	99	40	57	83	14	12	12	6	0	0
29 novembre-7 décembre 2004	13	0	0	13	0	0,30/1,00	100	100	96	90	53	98	29	16	0	0	0	0
Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme																		
– Groupe de travail sur les populations autochtones																		
Vingt-quatrième session, 31 juillet-4 août 2006	8	0	0	8	0	1,45/0,00	100	100	93	105	29	29	0	0	14	0	0	0
Vingt-troisième session, 18-22 juillet 2005	10	0	0	10	0	2,40/1,05	100	100	88	225	25	50	0	25	0	25	25	0
Vingt-deuxième session, 19-23 juillet 2004	10	0	0	10	0	3,15/0,40	100	100	87	235	40	40	0	0	30	10	0	20

	A	B	C	D	E	F	RS	IFP	TU	Minutes	ICp		ID Documentation publiée à la fin de la semaine					
											6 sem	4 sem	6	5	4	3	2	1
Comité pour l'élimination de la discrimination raciale																		
Soixante-huitième session, 20 février-10 mars 2006	30	0	0	30	0	6,45/1,30	100	100	91	495	20	40	20	0	0	0	40	0
Soixante-sixième session, 21 février-11 mars 2005	30	0	0	30	0	6,15/2,00	100	100	91	495	68	68	0	0	5	5	11	5
Soixante-quatrième session, 23 février-12 mars 2004	30	0	0	30	0	5,00/1,55	100	100	92	415	79	86	0	7	0	0	14	0
Comité des droits de l'enfant																		
Quarante-deuxième session, 15 mai-2 juin 2006	42	0	0	42	0	3,10/7,35	100	100	91	645	54	61	7	0	7	2	20	2
Trente-neuvième session, 17 mai-3 juin 2005	28	0	1	27	0	1,45/1,20	100	100	93	185	50	50	0	0	8	17	8	0
Trente-sixième session, 17 mai-4 juin 2004	26	0	0	26	0	1,30/0,55	100	100	97	145	53	65	6	6	0	12	12	6
Comité des droits économiques, sociaux et culturels																		
Trente-septième session, 6-24 novembre 2006	30	0	1	29	0	4,50/0,20	97	97	91	310	47	65	0	18	12	6	0	0
Trente-cinquième session, 7-25 novembre 2005	30	0	1	29	0	4,00/0,20	97	97	92	260	42	42	0	0	17	8	17	0
Trente-troisième session, 8-26 novembre 2004	28	0	1	27	0	4,35/4,05	96	96	86	520	86	100	0	14	0	0	0	0
Comité contre la torture																		
Trente-septième session, 6-24 novembre 2006	30	0	1	29	0	3,45/1,40	97	97	91	325	26	34	4	4	0	4	43	4
Trente-cinquième session, 15-26 novembre 2005	30	0	0	30	0	6,30/4,05	100	100	88	635	43	46	3	0	7	10	13	13
Trente-troisième session, 15-26 novembre 2004	20	0	1	19	0	1,55/0,35	95	95	91	150	42	42	0	0	0	8	0	33
Comité des droits de l'homme																		
Quatre-vingt-huitième session, 16 octobre-3 novembre 2006	28	0	1	27	0	2,00/2,30	96	96	91	270	18	36	9	9	27	0	0	0
Quatre-vingt-cinquième session, 17 octobre-3 novembre 2005	28	0	1	27	0	3,45/3,05	96	96	88	410	33	46	0	13	7	20	20	0

	A	B	C	D	E	F	RS	IFP	TU	Minutes	ICp		ID Documentation publiée à la fin de la semaine					
											6 sem	4 sem	6	5	4	3	2	1
Quatre-vingt-deuxième session, 18 octobre-5 novembre 2004	30	0	1	29	0	2,35/2,40	97	97	91	315	38	53	10	5	5	10	0	14
Comité des droits économiques, sociaux et culturels																		
Trente-sixième session, 1 ^{er} -19 mai 2006	30	0	1	29	0	5,05/0,55	97	97	90	360	48	61	0	13	4	0	4	0
Trente-quatrième session, 25 avril-13 mai 2005	28	0	1	27	0	6,55/3,45	96	96	84	640	86	86	0	0	0	0	0	0
Trente-deuxième session, 26 avril-14 mai 2004	30	0	1	29	0	4,50/2,55	97	97	88	465	100	100	0	0	0	0	0	0
Comité contre la torture																		
Trente-sixième session, 1 ^{er} -19 mai 2006	30	0	1	29	0	5,05/0,55	97	97	90	360	64	73	0	9	5	0	0	0
Trente-quatrième session, 2-20 mai 2005	26	0	0	26	0	3,15/0,50	100	100	95	245	42	47	5	0	0	16	32	0
Trente-deuxième session, 3-21 mai 2004	28	0	0	28	0	4,05/2,05	100	100	93	370	39	43	0	4	17	9	17	4
Comité des droits de l'enfant																		
Quarante et unième session, 9-27 janvier 2006	41	0	2	39	0	3,30/3,15	95	95	90	405	50	50	0	0	4	0	0	0
Trente-huitième session, 10-28 janvier 2005	30	0	2	28	0	1,55/1,35	93	93	89	210	63	89	13	13	6	0	0	0
Trente-cinquième session, 12-30 janvier 2004	30	0	1	29	0	2,30/4,05	97	97	89	395	85	93	0	8	0	0	0	8
Comité des droits de l'homme																		
Quatre-vingt-septième session, 10-28 juillet 2006	30	0	1	29	0	2,55/3,50	97	97	89	405	20	33	0	13	27	7	7	13
Quatre-vingt-quatrième session, 11-29 juillet 2005	29	0	0	29	0	5,55/1,15	100	100	92	430	25	45	6	14	11	31	3	6
Quatre-vingt-unième session, 5-30 juillet 2004	40	0	1	39	0	3,20/3,35	98	98	92	415	17	23	0	6	11	9	6	23
Comité des droits de l'enfant																		
Quarante-troisième session, 11-29 septembre 2006	46	0	1	45	0	3,55/9,30	98	98	88	805	56	56	0	0	0	2	2	14

	A	B	C	D	E	F	RS	IFP	TU	Minutes	ICp		ID Documentation publiée à la fin de la semaine					
											6 sem	4 sem	6	5	4	3	2	1
Quarantième session, 12-30 septembre 2005	31	0	2	29	0	1,55/3,00	94	94	88	295	64	71	0	7	0	0	7	14
Trente-septième session, 13 septembre-1 ^{er} octobre 2004	30	0	2	28	0	2,10/4,25	93	93	86	395	44	63	13	6	0	19	19	0
Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme																		
Cinquante-huitième session, 7-25 août 2006	30	0	1	29	0	4,50/2,45	97	97	88	455	13	17	2	2	2	0	0	0
Cinquante-septième session, 25 juillet-12 août 2005	28	1	2	27	0	3,55/3,30	96	89	85	445	24	34	0	10	6	12	18	16
Cinquante-sixième session, 26 juillet-13 août 2004	30	0	1	29	0	4,25/4,35	97	97	87	540	24	40	8	8	12	10	12	12
Comité pour l'élimination de la discrimination raciale																		
Soixante-neuvième session, 31 juillet-18 août 2006	28	0	1	27	0	7:05/0:10	96	96	88	435	36	39	3	0	11	0	8	22
Soixante-septième session, 2-19 août 2005	28	0	0	28	0	6,40/0,25	100	100	92	425	35	38	0	3	3	0	0	51
Soixante-cinquième session, 2-20 août 2004	30	0	0	30	0	4,25/0,10	100	100	95	275	28	31	0	3	0	19	44	0
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Conseil du commerce et du développement																		
Cinquante-troisième session, 27 septembre-2 octobre 2006	8	0	0	8	0	2:40/2:20	100	100	79	300	0	17	0	17	0	8	25	17
Cinquante-deuxième session, 4-14 octobre 2005	20	0	0	20	0	8,15/2,40	100	100	82	655	40	60	10	10	0	10	20	0
Cinquante et unième session, 4-15 octobre 2004	20	0	0	20	0	4,55/5,35	100	100	83	630	7	34	7	20	0	0	40	20
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés – Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire																		
Cinquante-septième session, 2-6 octobre 2006	10	0	2	8	0	2:00/1:35	80	80	68	215	6	6	0	0	0	0	38	0
Cinquante-sixième session, 3-7 octobre 2005	10	0	1	9	0	0,55/1,10	90	90	83	125	47	52	5	0	0	5	11	26
Cinquante-cinquième session, 4-8 octobre 2004	10	0	1	9	0	1,25/3,05	90	90	75	270	36	36	0	0	0	14	14	14

	A	B	C	D	E	F	RS	IFP	TU	Minutes	ICp		ID Documentation publiée à la fin de la semaine																	
											6 sem	4 sem	6	5	4	3	2	1												
Commission des droits de l'homme																														
Soixante-deuxième session, 13 mars-21 avril 2006	21	10	16	15	8	5,25/8,35	71	-24	60	816	3	7	2	2	5	8	10	4												
Soixante et unième session, 14 mars-22 avril 2005	65	0	1	64	0	2,20/9,45	98	98	92	725	33	49	8	8	9	11	12	8												
Soixantième session, 15 mars-23 avril 2004	56	11	2	65	0	3,55/5,35	116	77	92	570	38	48	4	6	8	6	17	13												

C. Vienne

	A	B	C	D	E	F	RS	IFP	TU	Minutes	ICp		ID Documentation publiée à la fin de la semaine					
											6 semaines	4 semaines	6	5	4	3	2	1
Organe international de contrôle des stupéfiants																		
Quatre-vingt-sixième session, 8-19 mai 2006	20	0	0	20	0	0,50/0,00	100	100	100	48	0	6	0	6	6	22	22	0
Quatre-vingt-troisième session, 2-13 mai 2005	20	0	0	20	0	0,35/0,00	100	100	99	35	0	0	0	0	0	0	0	0
Quatre-vingtième session, 17-28 mai 2004	20	0	0	20	0	0,40/0,30	100	100	98	70	3	10	0	0	13	15	8	15
Organe international de contrôle des stupéfiants																		
Quatre-vingt-septième session, 30 octobre-16 novembre 2006	28	0	0	28	0	0,25/0,35	100	100	99	60	8	8	0	0	7	13	13	7
Quatre-vingt-quatrième session, 1 ^{er} -18 novembre 2005	26	0	0	26	0	0,50/0,00	100	100	99	50	0	0	0	0	0	0	0	0
Quatre-vingt-unième session, 27 octobre-11 novembre 2004	24	0	0	24	0	0,65/0,15	100	100	98	80	4	7	2	0	13	9	4	28
Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants																		
Cinquante-quatrième session, 29 mai-2 juin 2006	10	0	0	10	0	0,20/3,10	100	100	90	208	100	100	0	0	0	0	0	0
Cinquante-troisième session, 26-30 septembre 2005	10	0	0	10	0	0,15/2,30	100	100	91	165	60	80	0	20	0	20	0	0
Cinquante-deuxième session, 26-30 avril 2004	10	0	0	10	0	0,15/2,45	100	100	94	100	31	62	8	23	0	8	8	23
Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) – Groupe de travail sur l'arbitrage																		
Quarante-cinquième session, 11-15 septembre 2006	10	0	0	10	0	2,45/1,25	100	100	90	250	0	78	0	78	11	11	0	0
Quarante-troisième session, 3-7 octobre 2005	10	0	0	10	0	2,05/0,10	100	100	93	135	58	58	0	0	19	0	0	3
Quarante et unième session, 13-17 septembre 2004	10	0	0	10	0	1,55/2,35	100	100	85	270	0	33	33	0	33	33	0	0
Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique																		
Quarante-neuvième session, 7-16 juin 2006	16	0	0	16	0	2,20/5,40	100	100	81	477	14	14	0	0	14	43	0	29

	A	B	C	D	E	F	RS	IFP	TU	Minutes	ICp 6 semaines	ICp 4 semaines	ID Documentation publiée à la fin de la semaine					
													6	5	4	3	2	1
Quarante-huitième session, 8-17 juin 2005	16	2	0	18	2	3,30/4,05	113	88	86	455	0	0	0	0	0	25	0	25
Quarante-septième session, 2-11 juin 2004	16	0	0	16	0	2,20/0,40	100	100	94	100	7	7	0	0	0	0	21	21
Commission des stupéfiants – Comité plénier																		
Quarante-neuvième session, 13-17 mars 2006	18	3	0	21	0	5,45/7,35	100	83	81	797	25	67	15	27	13	18	2	0
Quarante-huitième session, 7-11 mars 2005	18	0	0	18	0	9,15/2,10	100	100	79	685	13	38	9	16	26	18	6	6
Quarante-septième session, 15-19 mars 2004	18	0	0	18	0	5,10/4,10	100	100	83	562	26	59	22	11	11	8	8	4
Commission pour la prévention du crime et la justice pénale																		
Quinzième session, 24-28 avril 2006	19	3	0	22	0	5,45/7,45	100	84	77	810	32	69	13	24	18	13	0	0
Quatorzième session, 23-27 mai 2005	19	0	0	19	0	2,30/2,15	100	100	92	285	5	30	14	11	24	4	20	14
Treizième session 11-20 mai 2004	16	0	0	16	0	5,20/0,05	100	100	89	325	1	25	13	11	6	6	23	12
Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique – Sous-Comité scientifique et technique																		
Quarante-troisième session, 20 février-3 mars 2006	20	0	0	20	0	3,25/11,35	100	100	75	902	7	33	13	13	0	0	20	33
Quarante-deuxième session, 21 février-4 mars 2005	20	0	0	20	0	3,50/5,10	100	100	85	540	5	10	0	5	28	10	10	10
Quarante et unième session, 16-27 février 2004	20	0	1	19	0	3,15/5,05	95	95	81	500	22	38	16	0	16	6	9	9
Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique – Sous-Comité juridique																		
Quarante-cinquième session, 3-13 avril 2006	18	0	1	17	0	2,45/9,20	94	94	72	726	22	44	11	11	11	11	0	19
Quarante-quatrième session, 4-15 avril 2005	20	0	0	20	0	7,05/12,10	100	100	68	1 155	8	41	8	25	16	8	0	8
Quarante-troisième session, 29 mars-8 avril 2004	18	0	0	18	0	4,40/4,35	100	100	83	550	8	17	8	0	8	8	8	17

* Taux d'utilisation crédité à New York.

D. Nairobi

	A	B	C	D	E	F	RS	IFP	TU	Minutes	ICp 6 semaines	ICp 4 semaines	ID Documentation publiée à la fin de la semaine						
													6	5	4	3	2	1	
Comité des représentants permanents du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)																			
2006	5	0	0	5	0	0	100	100	100	0	s.o.								
2005	4	0	0	4	0	0	100	100	100	0	s.o.								
2004	4	0	0	4	0	0	100	100	100	0	s.o.								
Comité des représentants permanents des Nations Unies pour les établissements humains																			
2006	4	0	0	4	0	0	100	100	100	0	s.o.								
2005	3	0	0	3	0	0	100	100	100	0	s.o.								
2004	4	0	0	4	0	0	100	100	100	0	s.o.								
Conseil d'administration du PNUE																			
Session extraordinaire (2006)	12	1	0	13	0	0	108	92	100	0	40	46,7	6,7	0	23	20	13	0	
Session extraordinaire (2005)	20	0	1	19	0	1,25	95	95	93	65	76	93	17	0	0	0	7	0	
Session extraordinaire (2004)	12	0	0	12	0	1,25	100	100	96	85	45	72	25	2	5	15	3	0	

Annexe II

Statistiques de la prestation de services de conférence aux réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres dans les quatre lieux d'affectation, en 2006

Groupe	Réunions avec services d'interprétation			Réunions sans services d'interprétation	
	Demandés	Fournis	Non fournis	Demandés	Fournis
New York					
Alliance des petits États insulaires	10	9	1	15	15
Association des nations de l'Asie du Sud-Est	–	–	–	3	3
Communauté de développement de l'Afrique australe	–	–	–	12	12
Communauté des Caraïbes	–	–	–	1	1
Communauté économique des États de l'Afrique centrale	–	–	–	1	1
Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	2	2	–	–	–
Conseil de coopération du Golfe	3	3	–	–	–
Groupe de l'Amérique centrale	–	–	–	7	7
Groupe de Rio	5	5	–	8	8
Groupe des États arabes	–	–	–	1	1
Groupe des États d'Afrique	–	–	–	5	5
Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	29	24	5	10	10
Groupe des États d'Asie	15	9	6	6	6
Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	19	15	4	1	1
Groupe des États d'Europe orientale	–	–	–	31	31
Groupe des pays les moins avancés	20	15	5	3	3
Groupe des pays en développement sans littoral	7	5	2	1	1
Groupe des 77	25	20	5	407	407
Groupe des 77 sur les questions relevant de la Cinquième Commission	52	43	9	80	80
Groupe Géorgie, Ukraine, Azerbaïdjan et Moldova	–	–	–	1	1
Groupe JUSCANZ (Japon, États-Unis d'Amérique, Canada, Australie et Nouvelle-Zélande)	–	–	–	48	48
Ligue des États arabes	8	6	2	56	56
Mouvement des pays non alignés	22	14	8	54	54
Organisation de la Conférence islamique	28	24	4	23	23
Organisation des pays exportateurs de pétrole	–	–	–	5	5
Organisation du Traité de sécurité collective	–	–	–	1	1
Union africaine	16	5	11	97	97
Union européenne	–	–	–	27	27
Total partiel	261	199	62	904	904

<i>Groupe</i>	<i>Réunions avec services d'interprétation</i>			<i>Réunions sans services d'interprétation</i>	
	<i>Demandés</i>	<i>Fournis</i>	<i>Non fournis</i>	<i>Demandés</i>	<i>Fournis</i>
Genève					
Alliance des petits États insulaires	–	–	–	10	10
États d'Europe occidentale et autres États	–	–	–	127	109
Groupe des États arabes	–	–	–	1	1
Groupe des États d'Afrique	2	1	1	124	114
Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	32	18	11	205	167
Groupe des États d'Asie	–	–	–	80	69
Groupe des États d'Europe orientale	–	–	–	62	57
Groupe des 15	4	4	–	7	7
Groupe des 21	29	28	1	34	34
Groupe des 77 et Chine	2	1	1	176	155
Groupe JUSCANZ (Japon, Canada d'Amérique, Canada, Australie et Nouvelle-Zélande)	–	–	–	15	12
Ligue des États arabes	–	–	–	41	17
Mouvement des pays non alignés	2	1	1	38	33
Organisation de la Conférence islamique	12	8	2	126	103
Pays les moins avancés	2	2	–	13	12
Union africaine	–	–	–	3	3
Union européenne	2	2	–	159	128
Total partiel	87	65	17	1 221	1 031
Vienne					
Groupe D (Groupe des États d'Europe orientale)	–	–	–	2	2
Groupe des États arabes	–	–	–	6	6
Groupe des États d'Afrique	–	–	–	58	58
Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	–	–	–	34	34
Groupe des États d'Asie	–	–	–	27	27
Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	–	–	–	7	7
Groupe des Huit	–	–	–	5	5
Groupe des 77	–	–	–	28	28
Groupe du Commonwealth	–	–	–	1	1
Groupe Géorgie, Ukraine, Azerbaïdjan et Moldova	–	–	–	1	1
Pays ayant le français en partage	–	–	–	1	1
Union européenne	–	–	–	85	85
Autres groupes régionaux	–	–	–	42	42
Total partiel	–	–	–	297	297

<i>Groupe</i>	<i>Réunions avec services d'interprétation</i>			<i>Réunions sans services d'interprétation</i>	
	<i>Demandés</i>	<i>Fournis</i>	<i>Non fournis</i>	<i>Demandés</i>	<i>Fournis</i>
Nairobi					
Groupe des États arabes	–	–	–	14	14
Groupe des États d'Afrique	8	8	–	32	32
Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	4	4	–	22	22
Groupe des États de l'Asie et du Pacifique	–	–	–	12	12
Groupe des États d'Europe centrale et orientale	–	–	–	14	14
Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	–	–	–	10	10
Groupe des 77 et Chine	–	–	–	34	34
Groupe JUSCANZ (Japon, États-Unis d'Amérique, Canada, Australie et Nouvelle-Zélande)	–	–	–	15	15
Réunions de sous-comités	–	–	–	58	58
Union européenne	–	–	–	52	52
Total partiel	12	12	–	263	263
Total 2006	360	276	79	2 685	2 495
Total 2005	325	283	53	2 405	2 334
Total 2004	280	242	38	1 545	1 545

Annexe III

Demandes d'organisation de réunions pendant la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale et de données statistiques

A. Demandes d'organisation de réunions

1. Comité des relations avec le pays hôte

Lettre datée du 20 avril 2007, adressée au Secrétaire du Comité

Comme les années précédentes, j'ai l'honneur de demander par la présente que le Comité des relations avec le pays hôte soit autorisé à se réunir durant la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale.

Cette demande tire fondement du mandat défini par l'Assemblée générale dans sa résolution 2819 (XXVI) du 15 décembre 1971, qui autorise le Comité à se réunir périodiquement pendant l'année ou lorsque le besoin s'en fait sentir. Depuis sa création en 1971, le Comité s'est toujours réuni durant les sessions ordinaires de l'Assemblée générale afin, notamment, d'examiner les difficultés rencontrées par des délégations d'États Membres, et de mettre la dernière main au rapport annuel qu'il doit présenter à l'Assemblée.

Dans sa résolution 61/41 du 4 décembre 2006, l'Assemblée générale a prié le Comité de poursuivre ses travaux ainsi que le prévoit la résolution 2819 (XXVI), et de lui en rendre compte à sa soixante-deuxième session. Compte tenu de la nature de ces travaux et des besoins effectifs des années antérieures, on estime qu'il n'y a lieu de réserver des salles et des services de conférence que pour deux ou trois séances seulement.

2. Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine

Mémoire du Secrétaire du Groupe de travail, daté du 8 juin 2007

Au paragraphe 3 de sa résolution 61/114, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de fournir au Groupe de travail les services et l'aide dont il avait besoin pour mener ses travaux afin d'assurer la sécurité financière de l'Office.

Pour s'acquitter de sa mission, le Groupe de travail a besoin des données les plus récentes sur le budget de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA) c'est-à-dire d'informations à jour sur le budget de l'exercice en cours et d'indications précises concernant les recettes nécessaires et les contributions prévues pour le prochain exercice. Du fait de sa procédure budgétaire, l'UNRWA n'est pas en mesure de fournir ces informations au Groupe de travail suffisamment tôt pour que celui-ci les examine avant la fin de septembre 2007; or, sans ces éléments importants, le Groupe ne peut pas établir le rapport qu'il doit présenter à l'Assemblée à sa soixante-deuxième session.

Cela étant, je vous serais obligé de bien vouloir appeler l'attention du Comité des conférences sur le fait que le Groupe de travail demande l'autorisation de se réunir pendant les premières semaines de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale.

3. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Lettre datée du 7 juin 2007, adressée au Président du Comité

Comme vous le savez, l'Assemblée générale, par sa résolution 61/22 du 1^{er} décembre 2006, a de nouveau prié le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien « de continuer à suivre l'évolution de la situation concernant la question de Palestine et d'en rendre compte, en formulant des suggestions, à elle-même, au Conseil de sécurité ou au Secrétaire général, selon qu'il conviendrait ». Par la même résolution, l'Assemblée a prié le Secrétaire général « de continuer à fournir au Comité tous les moyens dont il avait besoin pour s'acquitter de ses tâches ».

N'ayant aucune prise sur les événements qui l'intéressent, le Comité peut être appelé à se réunir n'importe quand dans l'année, si la situation l'exige. Il estime qu'à en juger par le passé, il pourrait être amené à se réunir environ trois fois au cours de la session de l'Assemblée générale, sans compter la réunion solennelle prévue pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, déjà prévue au calendrier approuvé chaque année.

En ce qui concerne la documentation soumise à l'Assemblée générale, le Comité présente son rapport annuel (Supplément n° 35) au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Question de Palestine ». Il adopte généralement son rapport chaque année au début du mois d'octobre, avant de le transmettre aux services de traduction et de reproduction.

Cela étant, je demande que le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien soit de nouveau autorisé à se réunir pendant la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale, selon les besoins, pour pouvoir s'acquitter de l'important mandat que celle-ci lui a confié.

4. Commission du désarmement

Mémorandum daté du 8 juin 2007, adressé au Secrétaire de la Commission

Nous vous serions fort obligés de bien vouloir demander au Comité des conférences d'approuver, par dérogation au paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale, la tenue d'une session d'organisation de la Commission du désarmement, le mardi 6 novembre 2007.

La tenue de la session d'organisation de la Commission au cours de la session de l'Assemblée générale se justifie tant par des raisons pratiques d'ordre politique que par des raisons tenant aux participants. La Première Commission et la Commission du désarmement s'occupent toutes deux de questions touchant le désarmement, et les États Membres participants sont représentés par les mêmes délégations, dont près de la moitié viennent de la Conférence du désarmement qui a son siège à Genève.

La participation des ambassadeurs spécialistes des questions de désarmement aux travaux de la Première Commission donne une occasion exceptionnelle d'examiner et de résoudre non seulement les questions d'organisation, mais aussi les questions de fond qui requièrent une connaissance approfondie du mécanisme de désarmement international et des questions de fond y relatives.

Il va sans dire qu'une session d'organisation d'un après-midi ne met guère à contribution les services de conférence.

5. Tribunal administratif

Mémorandum daté du 13 juillet 2007, émanant de la Secrétaire du Tribunal administratif

Le Tribunal administratif des Nations Unies a décidé de tenir sa session d'automne du lundi 22 octobre au mercredi 21 novembre.

Conformément à l'article 15 du règlement du Tribunal, le Président a décidé qu'une procédure orale aurait lieu durant la session d'automne pour l'une des affaires dont le Tribunal est saisi. Les procédures orales étant publiques à moins que le Tribunal n'en décide autrement, je demande qu'une petite salle de conférence soit mise à disposition pour l'audition qui doit avoir lieu le vendredi 26 octobre, de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures. Ces séances nécessiteront des services d'interprétation en anglais et en français et exigeront l'établissement de procès-verbaux.

Étant donné que le Tribunal ne se réunit à New York que pendant quatre à cinq semaines, nous vous serions obligés de nous accorder une dérogation aux dispositions pertinentes du paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale.

B. Informations statistiques

Le tableau ci-après porte sur les réunions, avec services d'interprétation, tenues au cours de la soixante et unième session de l'Assemblée générale par les organes mentionnés ci-dessus.

Organe	Nombre de séances tenues	Nombre de minutes perdues		Total des minutes perdues
		Séances ouvertes en retard	Séances levées avant l'heure	
Comité des relations avec le pays hôte	3	25	155	360
Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	1	25	10	145
Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	3	45	150	345
Commission du désarmement	1	15	140	155
Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population	4	45	45	630
Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés	–	–	–	–

Annexe IV

Statistiques relatives à la gestion des documents de présession

A. Respect des délais de présentation des documents programmés au 30 juin

Auteur	2005			2006			2007			
	Nombre total de documents	Documents reçus en retard	Nombre de documents pour lesquels les délais ont été respectés (en pourcentage)	Nombre total de documents	Documents reçus en retard	Nombre de documents pour lesquels les délais ont été respectés (en pourcentage)	Nombre total de documents	Documents reçus en retard	Documents prévus mais non reçus au 30 juin (considérés en retard)	Nombre de documents pour lesquels les délais ont été respectés (en pourcentage)
Comité des commissaires aux comptes	1	1	0	17	4	76	1	–	–	100
Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination	2	1	50	5	3	40	1	1	–	0
Département des affaires de désarmement	1	–	100	40	12	70	–	–	–	–
Département des affaires économiques et sociales	192	66	66	261	93	64	243	57	–	77
Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences	40	15	63	67	–	100	35	1	–	97
Département de la gestion	92	52	43	149	81	46	117	72	1	38
Département des affaires politiques	24	11	54	35	6	83	22	4	–	82
Département de l'information	8	2	75	11	1	91	6	2	–	67
Département des opérations de maintien de la paix	7	2	71	14	9	36	9	4	–	56
Cabinet du Secrétaire général	1	–	100	4	4	0	–	–	–	–
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Commission de la fonction publique internationale	30	14	53	29	10	66	2	–	–	100
Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme	1	1	0	1	1	0	–	–	–	–
Corps commun d'inspection	–	–	–	1	–	100	1	–	–	100
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	3	3	0	9	3	67	1	1	–	0

<i>Auteur</i>	2005			2006			2007			
	<i>Nombre total de documents</i>	<i>Documents reçus en retard</i>	<i>Nombre de documents pour lesquels les délais ont été respectés (en pourcentage)</i>	<i>Nombre total de documents</i>	<i>Documents reçus en retard</i>	<i>Nombre de documents pour lesquels les délais ont été respectés (en pourcentage)</i>	<i>Nombre total de documents</i>	<i>Documents reçus en retard</i>	<i>Documents prévus mais non reçus au 30 juin (considérés en retard)</i>	<i>Nombre de documents pour lesquels les délais ont été respectés (en pourcentage)</i>
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	–	–	–	53	44	17	1	1	–	0
Bureau des services de contrôle interne	7	4	43	16	5	69	12	3	–	75
Bureau des affaires juridiques	29	2	93	42	7	83	27	1	–	96
Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique	1	–	100	3	–	100	1	–	–	100
Bureau de l'Envoyé spécial des Nations Unies pour l'après-tsunami	–	–	–	1	1	0	–	–	–	–
Bureau des commissions régionales à New York	10	3	70	8	2	75	10	1	–	90
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	3	2	33	2	–	100	2	–	–	100
Programme des Nations Unies pour le développement	57	37	35	88	43	51	45	30	–	33
Fonds des Nations Unies pour la population	13	5	62	46	13	72	8	4	–	50
Programme des Nations Unies pour les établissements humains	1	1	0	2	1	50	1	–	–	100
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	35	5	86	97	14	86	44	26	–	41
Fonds de développement des Nations Unies pour la femme	–	–	–	2	1	50	1	–	–	100
Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	–	–	–	41	24	41	–	–	–	–
Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement	1	1	0	5	3	40	1	–	–	100
Université des Nations Unies	–	–	–	1	–	100	–	–	–	–
Programme alimentaire mondial	2	–	100	2	–	100	2	–	–	100
Total	561	228	59	1 052	385	63	592	208	1	65

B. Respect des délais de parution des documents programmés suivant le système des créneaux au 30 juin

	2005	2006	2007
Nombre total de documents programmés suivant le système des créneaux	561	722	603
Nombre total de documents reçus à temps	333/561	468/722	388/603
Pourcentage	59	65	64
Nombre total de documents reçus en retard	228	292	215
Retard moyen par document reçu	17 jours	14 jours	20 jours
Nombre total de documents publiés au 30 juin	530	619	574
Documents publiés au moins 6 semaines avant la réunion	209/530	356/617 ^a	332/570 ^b
Pourcentage	39	58	58
Documents publiés au moins 4 semaines avant la réunion	339/530	494/617 ^a	418/570 ^b
Pourcentage	64	80	73
Non-respect des délais par le Département (documents dont le nombre de pages ne dépassait pas la limite fixée, traités en plus de 4 semaines et publiés moins de 6 ou 4 ^c semaines avant la réunion)	48	2	
a) Documents présentés à temps			3
b) Documents présentés en retard			6

^a Deux rapports ne sont pas liés aux dates des réunions mais à celles des reprises de session de l'Assemblée générale.

^b Quatre rapports ne sont pas liés aux dates des réunions mais à celles des reprises de session de l'Assemblée générale.

^c Le principe qui veut qu'un document soit publié 4 semaines avant les réunions vaut pour les documents de certains organes intergouvernementaux, compte tenu de leur calendrier des réunions.